Nations Unies A/HRC/33/38

Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session
Points 2 et 10 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général
Assistance technique et renforcement des capacités

Situation des droits de l'homme au Yémen

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

Résumé

Dans le présent rapport, soumis en application de la résolution 30/18 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme présente un aperçu général de la mesure et de la qualité de la coopération entre la Commission nationale d'enquête et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Il y décrit aussi des allégations de violations du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, ainsi que des allégations de violations du droit international humanitaire perpétrées par les parties au conflit en cours. Le Haut-Commissaire conclut en formulant des recommandations à l'intention des parties au conflit au Yémen.

* Les annexes au présent rapport sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue de l'original uniquement.

GE.16-13531 (F) 240816 250816

1613531

Merci de recycler

Table des matières

			Page
I.	Introduction et mandat		3
II.	Méthode		3
III.	Cadre juridique		4
IV.	Contexte		5
V.	Coopération avec la Commission nationale d'enquête		6
VI.	Allégations de violations et d'exactions		6
	A.	Opérations militaires	6
	B.	Sièges et blocus	15
	C.	Attaques visant des objectifs bénéficiant d'une protection spéciale	15
	D.	Liberté d'expression	17
	E.	Privation de liberté	18
	F.	Homicides	19
	G.	Impact sur les enfants	20
	H.	Violence sexuelle et sexiste	21
	I.	Déplacements forcés et expulsions	22
VII.	Conclusions et recommandations		22
Annexes			
I.	Additional information on political developments and humanitarian conditions		25
II.	Infographs		34
III.	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization list of cultural sites in Yemen that have been damaged		37

I. Introduction et mandat

1. Dans sa résolution 30/18, le Conseil des droits de l'homme prie le Haut-Commissaire aux droits de l'homme d'apporter une assistance technique et de collaborer avec le Gouvernement du Yémen en tant que de besoin en matière de renforcement des capacités, afin de recenser d'autres domaines dans lesquels il serait possible d'aider le Yémen à s'acquitter de ses obligations dans le domaine des droits de l'homme et demande plus précisément au Haut-Commissariat aux droits de l'homme (ci-après, le Haut-Commissariat) d'aider la Commission nationale indépendante d'enquête à mener à bien ses travaux, conformément aux obligations internationales inscrites dans le décret présidentiel n° 140 du 22 septembre 2012. Il prie également le Haut-Commissaire de lui faire oralement le point à sa trente et unième session sur la situation des droits de l'homme au Yémen et de soumettre au Conseil, à sa trente-troisième session, un rapport écrit sur l'évolution et la mise en œuvre de la résolution. Dans la résolution en question, le Conseil se dit profondément préoccupé par les graves violations du droit international des droits de l'homme et atteintes à ces droits, et par les violations du droit international humanitaire commises au Yémen.

2. Dans le présent rapport, le Haut-Commissaire présente un aperçu général de la mesure et de la qualité de la coopération entre la Commission nationale d'enquête et le Haut-Commissariat. Après des difficultés initiales, ce dernier a fourni une assistance technique à la Commission nationale. Au moment de l'établissement du présent rapport, la Commission nationale n'avait cependant pas encore communiqué de renseignements sur sa méthode ou ses observations. Faute de documentation adéquate fournie par la Commission, le Haut-Commissaire a signalé dans le présent rapport un certain nombre d'allégations relatives à des violations, afin d'étayer ses recommandations au Conseil des droits de l'homme. Ces allégations portent notamment sur des violations du droit international des droits de l'homme, des atteintes à ces droits et des violations du droit international humanitaire et, en particulier, sur les violations et atteintes dues aux attaques contre la population du Yémen, à l'enrôlement d'enfants en vue de leur utilisation dans des hostilités et aux violations de la liberté d'expression qui auraient eu lieu entre le 1er juillet 2015 et le 31 juin 2016.

II. Méthode

3. Pour s'acquitter de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a déployé 29 spécialistes de ce domaine d'action au Yémen : 7 dans la ville de Sanaa et 22 dans 10 différents gouvernorats[1]. Il a également mis en place une équipe d'appui dans la région, conformément à la résolution 30/18.

4. Le Haut-Commissariat apporte une assistance technique, mène des activités de renforcement des capacités et observe les faits de violation du droit international des droits de l'homme, les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire. Au cours de la période considérée, le conflit armé en cours et les problèmes de sécurité ont continué de fortement entraver un certain nombre d'activités menées par le Haut-Commissariat en coordination avec le Gouvernement du Yémen.

5. Pour ce qui est de l'observation, le Haut-Commissariat organise des entretiens avec des victimes et des témoins de violations et d'exactions présumées, dont des témoins oculaires, des survivants, des membres des familles des victimes et des militants. Il effectue

[1] Aden, Amran, Dhale'e, Hadramout, Hajja, Hodeïda, Mareb, gouvernorat de Sanaa, Chaboua et Taëz.

des visites sur le terrain pour recenser les allégations de violations, examine des rapports et rencontre les autorités compétentes en vue d'obtenir des renseignements. Lorsqu'ils ne sont pas autorisés à accéder à un lieu où aurait été commise une violation et à rencontrer les victimes et les témoins concernés, les observateurs s'efforcent d'entrer en contact avec ces personnes par d'autres moyens, en prenant dûment en considération les conséquences que les renseignements ainsi obtenus pourraient avoir.

6. Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, le Haut-Commissariat a envoyé des lettres à un grand nombre de gouvernements et d'organisations, y compris des organisations de la société civile ou de défense des droits de l'homme au Yémen et des organisations internationales. Il a dûment pris en considération tous les renseignements obtenus en réponse à ces lettres, notamment du Gouvernement du Yémen, du Gouvernement d'Arabie saoudite, d'organisations politiques nationales, d'organisations de la société civile et d'organisations de défense des droits de l'homme[2]. Lorsque des données ou des statistiques recueillies par des organisations partenaires fiables, y compris des organismes officiels, des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et les médias sont citées, la source de l'information est clairement indiquée et il est précisé si le Haut-Commissariat a été en mesure de vérifier les informations en question.

7. Le Haut-Commissariat utilise la norme du « motif raisonnable » pour évaluer les faits sur lesquels il a enquêté. Dans chaque cas, l'évaluation prend en considération la crédibilité et la fiabilité de la source, compte tenu de sa nature et de son objectivité, de la qualité des renseignements fournis précédemment et de la méthode employée, ainsi que le bien-fondé de l'information, qui est recoupée avec des déclarations de témoins et d'autres sources d'information.

III. Cadre juridique

8. Le Yémen est partie à 7 des 9 principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et l'autre la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En sa qualité d'État partie à ces instruments, le Yémen est juridiquement tenu de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme des personnes qui se trouvent sous sa juridiction. Bien qu'approuvée par le Conseil des ministres, la ratification d'un certain nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme doit encore être votée par le Parlement. Il s'agit de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

9. Le Yémen est également partie aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 et aux Protocoles additionnels I et II qui s'y rapportent, ainsi qu'à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Il n'a pas encore accepté de se soumettre aux procédures d'examen des plaintes émanant de particuliers prévues par divers instruments internationaux relatifs aux

[2] Au total, 194 rapports ont été présentés par 37 organisations nationales et 67 rapports, par 7 organisations internationales. Trois institutions du système des Nations Unies ont fait parvenir des rapports au HCDH.

droits de l'homme, à l'exception de la procédure prévue au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

10. Toutes les parties au conflit au Yémen, y compris les membres des forces de la coalition[3], sont tenues de respecter les règles applicables du droit international humanitaire, y compris les principes de précaution, de distinction et de proportionnalité. La population civile et les objectifs civils doivent être protégés en toutes circonstances. Les hôpitaux, les écoles et les sites religieux bénéficient de mesures de protection renforcées. Les attaques perpétrées contre ces lieux ont une incidence sur la capacité des personnes d'exercer leurs droits, notamment en matière de santé, d'éducation et de liberté de religion. Les parties au conflit doivent également autoriser et faciliter le passage rapide et sans entrave de secours humanitaires impartiaux destinés aux civils dans le besoin. Il est de plus en plus admis que les acteurs non étatiques qui exercent des fonctions semblables à celles d'un gouvernement et qui, de facto, contrôlent un territoire sont tenus de respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme lorsque leur conduite a des répercussions sur les droits des personnes placées sous leur contrôle.

IV. Contexte[4]

11. Depuis 2011, le Yémen est le théâtre de plusieurs conflits armés, qui se déroulent en même temps et ont une incidence les uns sur les autres. Dans le présent rapport, le Haut-Commissaire traite principalement du conflit entre, d'une part, les forces fidèles au Président Abd Rabbo Mansour Hadi, soutenues par les forces de la coalition, et, d'autre part, les comités populaires houthistes et les unités de l'armée restées fidèles à l'ancien Président Ali Abdullah Saleh. Il s'agit du principal conflit au Yémen pendant la période considérée dans le présent rapport et de celui qui, globalement, a eu le plus d'incidence sur la population civile et la fragile infrastructure du pays. Dans une certaine mesure, ce conflit a englobé des conflits préexistants, tels que ceux qui sévissaient entre les groupes armés du parti El-Islah et les groupes armés houthistes, ou entre les groupes armés affiliés au parti Hirak et la 33e brigade blindée, dirigée par le général de brigade Abdullah Dhabaan, dont les forces sont associées aux unités armées pro-Saleh.

12. Au cours de la période considérée, la situation au Yémen s'est nettement dégradée. Les attaques terrestres et aériennes continuent de faire de nombreuses victimes, de causer de graves dégâts aux infrastructures publiques et privées et empêchent d'acheminer rapidement l'aide humanitaire nécessaire à la population civile.

13. Entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016, le Haut-Commissariat a recensé 2 067 morts et 2 815 blessés parmi la population civile. Parmi ces victimes, les attaques aériennes des forces de la coalition, les bombardements des comités populaires et des unités armées fidèles à l'ancien Président Saleh, et les attaques des groupes armés apparentés à Al-Qaida et à l'organisation dite État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) auraient fait respectivement 1 259 morts et 1 360 blessés, 475 morts et 1 121 blessés, et 113 morts et 154 blessés. Ces chiffres portent le nombre total de victimes civiles recensées à 3 591 morts et 6 360 blessés depuis l'intensification du conflit le 26 mars 2015[5].

[3] La coalition est composée des États membres du Conseil de coopération du Golfe (à l'exception d'Oman), ainsi que de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc, du Sénégal et du Soudan.

[4] Voir l'annexe I, rubrique A, pour de plus amples informations sur l'évolution de la situation politique et la situation humanitaire.

[5] L'annexe II contient une infographie des victimes recensées par le HCDH.

V. Coopération avec la Commission nationale d'enquête

14. Le 7 septembre 2015, le Président Hadi a pris le décret présidentiel n° 13, portant modification du décret n° 140 du 22 septembre 2012, portant nomination des neuf membres de la Commission nationale d'enquête chargée d'examiner les allégations de violations des droits de l'homme signalées depuis 2011, conformément aux résolutions du Conseil des droits de l'homme 24/32 et 27/19. Après la démission de trois des membres de la Commission et le décès de l'un d'eux, le Président a nommé quatre nouveaux membres le 10 mai 2016.

15. Conformément à la résolution 30/18 du Conseil, dans laquelle il lui est demandé d'aider la Commission nationale, le Haut-Commissariat a rapidement pris un certain nombre de mesures. Il a dépêché trois spécialistes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire à Amman pour renforcer les capacités de la Commission, a organisé des réunions avec des représentants de la Commission du 7 au 11 mars 2016 afin de préciser la nature de sa collaboration avec ladite Commission, a fourni à cette dernière des manuels et d'autres supports, en arabe et en anglais, portant sur les normes méthodologiques, les enquêtes relatives aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, et a envoyé par voie électronique des questionnaires et des enquêtes aux membres de la Commission et à ses observateurs sur le terrain, pour évaluer les besoins de la Commission et élaborer des activités de renforcement des capacités adaptées à ces besoins.

16. Après les premières difficultés rencontrées par le Haut-Commissariat pour obtenir des renseignements de la Commission, la coopération entre les deux parties s'est nettement améliorée à la suite d'une réunion de mise au point avec le juge qui préside la Commission, tenue à Amman le 12 mai 2016. En raison des problèmes de sécurité qui se posaient à Aden, c'est à Amman que le Haut-Commissariat a choisi d'organiser un séminaire de formation à l'intention des observateurs de terrain de la Commission nationale. Ce séminaire s'est tenu du 2 au 5 juin 2016 et a été suivi par 26 observateurs. Il était prévu qu'un colloque avec des experts de la Commission nationale se tienne à Amman en juillet 2016. Ce projet a malheureusement été annulé pour des raisons de sécurité et de logistique, alors que le Haut-Commissariat et les experts s'étaient montrés disposés à y participer.

17. Le Haut-Commissaire sait que, depuis sa création, la Commission nationale a dû faire face à un certain nombre de difficultés, notamment en raison des conditions de sécurité désastreuses et du fait que certaines parties au conflit ne reconnaissent pas son mandat et ne coopèrent pas avec elle. Au moment de l'établissement du présent rapport, la Commission nationale n'avait fourni aucun renseignement au Haut-Commissariat sur sa méthode et ses observations, ni sur les progrès accomplis en vue de mener des enquêtes approfondies et impartiales.

VI. Allégations de violations et d'exactions

A. Opérations militaires

18. Le Haut-Commissariat a recensé de sérieuses allégations relatives à d'éventuelles violations du droit international humanitaire commises dans le cadre des affrontements qui ont eu lieu au Yémen au cours de la période considérée. Pour plusieurs des attaques examinées, le Haut-Commissariat n'a pas été en mesure de déterminer la présence d'éventuels objectifs militaires. Dans de nombreuses situations où des cibles militaires ont pu être constatées, la question de savoir si les pertes en vies humaines dans la population civile, les blessures aux personnes civiles et les dommages aux biens de caractère civil n'étaient pas excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu reste une sérieuse source de préoccupation.

1. Attaques ayant touché des civils et des biens de caractère civil, menées par les comités populaires houthistes et les unités armées fidèles à l'ancien Président Saleh

a) Attaques ayant atteint des zones résidentielles[6]

19. Le Haut-Commissariat a recensé à plusieurs reprises des attaques qui avaient frappé des civils et des biens de caractère civil, notamment dans des zones résidentielles, menées par les comités populaires et les unités armées fidèles à l'ancien Président Saleh. La plus meurtrière de ces attaques était dirigée contre le quartier résidentiel d'el-Ghalil, dans le district de Dar Saad, le 19 juillet 2015 (voir la figure VI[7]). Elle a provoqué, dans la population civile, 107 morts, dont 29 enfants et 32 femmes, 198 blessés, dont 28 enfants et 42 femmes, et 14 destructions d'habitations. Des témoins et des habitants d'el-Ghalil ont indiqué au Haut-Commissariat que ce quartier était principalement habité par la communauté marginalisée des Muhamasheen.

Figure I
Exemples des dégâts causés dans le district de Dar Saad le 19 juillet 2015

20. Une série d'attaques à la roquette et au mortier ciblant des zones résidentielles et des marchés a eu lieu à Taëz entre le 3 et le 8 juin 2016, tuant 18 civils, dont 7 enfants, et en blessant 68 autres. Selon plusieurs blessés lors d'une attaque près du marché Deluxe le 3 juin, les tirs provenaient de la colline de Tabat el-Sofitel, située dans la partie orientale de la ville de Taëz, qui était sous le contrôle des comités populaires et des forces fidèles au Président Saleh. Le pilonnage des zones civiles s'est poursuivi jusqu'au soir du 4 juin et a recommencé le 6 juin, lorsque plusieurs maisons des districts de el-Taïziya et el-Qahira ont été touchées, tuant 3 civils et en blessant 12 autres, dont 9 enfants.

[6] Voir annexe I, rubrique B, pour de plus amples informations concernant des attaques de zones résidentielles.

[7] Toutes les photos figurant dans le présent rapport ont été prises par l'équipe du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

21. Le 14 août 2015, les comités populaires ont bombardé trois habitations qui, selon les informations reçues, appartenaient à des membres éminents du parti El-Islah, dans le district d'Othmah du gouvernorat de Dhamar. Des témoins ont déclaré qu'environ 20 membres des comités populaires avaient disposé et fait détonner des engins explosifs improvisés dans une résidence où vivaient quatre familles, détruisant le bâtiment et son contenu. Le 11 septembre 2015, le domicile d'un dirigeant important de El-Islah a été dynamité dans le village d'el-Jaws Bani Wael dans le gouvernorat de Ebb. Des témoins ont déclaré au Haut-Commissariat qu'à plusieurs reprises, les comités populaires avaient menacé de détruire les maisons de résidents soupçonnés de sympathies pour le colonel Abdul Wahhab al-Waeli. Cette campagne d'intimidation menée par les Houthistes a conduit à des déplacements importants parmi les populations locales, en particulier dans le district d'Oudein (gouvernorat de Ebb). Les habitants des maisons dynamitées avaient été évacués avant d'être détruites.

b) Allégations d'utilisation de mines terrestres

22. Le Haut-Commissariat a recensé des cas de civils qui auraient été tués ou blessés par des mines terrestres dans les zones contrôlées par des groupes armés houthistes et pro-Saleh. Le Haut-Commissariat n'a pas été en mesure de déterminer quand les mines avaient été posées. Lors d'un incident, le 14 août 2015, un enfant a été tué et deux civils blessés dû à l'explosion d'une mine terrestre dans la vallée d'Abid, dans le district de Serwah, à proximité de la route principale Mareb-Sanaa. Un incident similaire s'est produit le 23 septembre 2015, lorsque six civils, dont deux enfants, ont été tués et deux femmes blessées en raison de l'explosion d'une mine dans la zone d'el-Dhabab, près de Taëz.

c) Attaques de tireurs embusqués

23. Le Haut-Commissariat a répertorié des incidents dans lesquels des civils auraient été la cible de tireurs embusqués ayant pris position dans des zones et bâtiments contrôlés par les comités populaires. Le 12 septembre 2015, une fillette de 8 ans est morte après avoir été abattue par un de ces tireurs dans la rue Arba'en à Taëz. Des témoins ont rapporté que sa famille n'avait pas été en mesure de se porter immédiatement à son secours en raison des tirs continus et que les combattants des comités populaires étaient postés sur des toits à proximité.

2. Frappes aériennes des forces de la coalition touchant des civils et des biens de caractère civil

24. Le Haut-Commissariat a recueilli des informations sur des incidents dans lesquels des frappes aériennes des forces de la coalition avaient touché des localités à forte concentration de population civile, notamment des marchés et des zones résidentielles, ainsi que des manifestations telles que des cérémonies de mariage, provoquant fréquemment un nombre élevé de victimes et occasionnant des dommages importants aux infrastructures. Dans les cas recensés par le Haut-Commissariat, les frappes aériennes étaient responsables de la majorité des victimes, soit environ un tiers de l'ensemble des morts et des blessés qu'il avait recensés.

a) Attaques de marchés[8]

25. Au cours de la période visée par le présent rapport, le Haut-Commissariat a recensé cinq attaques de marchés qui, toutes attaques confondues, avaient entraîné la mort de 269 civils et blessé 124 autres. Les attaques qui suivent sont les plus graves et les plus

[8] Voir l'annexe I, rubrique C, pour les renseignements concernant les autres attaques de marchés recensées par le Haut-Commissariat.

représentatives. Le 15 mars 2016, les forces de la coalition ont effectué deux frappes aériennes visant le marché de Khames, dans le district de Mastaba du gouvernorat de Hajja, aux heures de haute affluence (voir fig. II). Suite à ces frappes, 107 civils, dont 25 enfants, ont été tués et 37 civils, dont 4 enfants et 1 femme, ont été blessés. Seize commerces au total ont été détruits. Plusieurs témoins interrogés par le Haut-Commissariat quelques heures après l'attaque ont déclaré qu'au moment de l'attaque, il y avait un point de contrôle militaire occupé par quatre ou six fonctionnaires de police et membres des comités populaires à environ 250 mètres du marché. Les témoins ont aussi indiqué que les civils se trouvant dans la zone avant les attaques n'avaient reçu aucun avertissement.

Figure II
Dégâts infligés au marché de Khames

26. Le 27 février 2016, une frappe aérienne exécutée par les forces de la coalition a ciblé le marché de Khaleq dans le district de Nahm, gouvernorat de Sanaa, tuant 41 civils, dont 9 enfants et 4 femmes, et en blessant 33 autres, dont 6 enfants et 3 femmes. Selon les témoignages de première main des habitants interrogés par le Haut-Commissariat, la plupart des victimes étaient des commerçants travaillant sur le marché et des clients faisant leurs emplettes au moment de l'attaque. Le Haut-Commissariat n'a pas pu vérifier la présence d'objectifs militaires aux abords immédiats du marché.

b) Attaques frappant des cérémonies de mariage[9]

27. Le Haut-Commissariat a recensé des attaques des forces de la coalition qui ont frappé deux cérémonies de mariage. Selon de nombreux témoins interrogés et des renseignements recueillis par le Haut-Commissariat, 80 civils, dont 32 femmes et 38 enfants, ont été tués et 40 blessés par des frappes aériennes qui ont touché une cérémonie de mariage dans le district de Mocha, dans le gouvernorat de Taëz, le 24 septembre 2015. Des témoins ont déclaré au Haut-Commissariat qu'ils avaient entendu le bruit sourd d'avions de guerre volant à basse altitude vers 9 h 30 du matin, suivi du son des deux premiers missiles qui avaient frappé la tente où se tenaient les invités de sexe masculin. Quelques instants après, des témoins ont indiqué que la tente des invitées, située quelque 50 mètres plus loin, avait été frappée par un troisième missile. Les débris des missiles ont partiellement détruit une maison située à environ 7 mètres de distance, causant la mort de deux civils.

[9] Voir l'annexe I, rubrique C, pour des renseignements sur d'autres attaques ayant frappé des cérémonies de mariage recensées par le Haut-Commissariat.

c) Attaques de bâtiments résidentiels[10]

28. Le Haut-Commissariat a recensé des informations sur des incidents dans lesquels les forces de la coalition auraient ciblé le domicile de Houthistes, de membres de la famille de l'ex-Président Saleh et d'autres personnes sans affiliation politique publique connue. Nombre de ces attaques ont entraîné la mort de civils ou ont gravement blessé des civils. Deux des attaques les plus marquantes sont recensées ci-dessous.

29. Le 20 août 2015, des frappes aériennes menées par les forces de la coalition ont visé des habitations situées à une distance de 5 et 120 mètres du palais de l'ex-Président Saleh à Taëz, tuant 53 civils, dont 28 enfants et 12 femmes, et en blessant 11 autres. Des résidents locaux et des témoins oculaires ont indiqué que le palais pourrait avoir été utilisé à des fins militaires par les comités populaires au moment de l'attaque. Si tel était le cas, le palais pourrait avoir constitué un objectif militaire. Néanmoins, le Haut-Commissariat n'a obtenu aucune information quant aux mesures de précaution qui pourraient avoir été prises ; en particulier, selon les résidents qui se sont entretenus avec le Haut-Commissariat, aucun avertissement ne leur a été adressé.

30. Le 24 janvier 2016, un juge et sept membres de sa famille, dont trois femmes et trois enfants, ont été tués et cinq autres blessés par une frappe aérienne menée par les forces de la coalition, qui a touché leur maison de trois étages située dans le quartier de Nahda, dans la périphérie de Sanaa, et détruit huit habitations voisines. Selon des témoins, notamment deux gardes du corps ayant survécu à l'attaque, un avion avait survolé la maison du juge et, quelques minutes après, deux missiles avaient frappé la maison, provoquant les victimes susmentionnées.

d) Attaques d'infrastructures publiques et privées[11]

31. Le Haut-Commissariat a enquêté sur de nombreuses attaques aériennes menées par les forces de la coalition contre des objectifs civils, ayant causé la mort ou des blessures graves parmi un grand nombre de civils, et la destruction partielle ou totale d'infrastructures publiques et privées.

32. Le 24 juillet 2015, une frappe aérienne de la coalition a touché les complexes résidentiels de la centrale thermique à vapeur de Mocha, dans le district de Mocha, gouvernorat de Taëz, tuant 73 civils, dont 13 femmes et 11 enfants et en blessant 93 autres. Des témoins oculaires ont déclaré au Haut-Commissariat que les deux complexes servaient à loger les travailleurs de la centrale et les membres de leur famille. Un des complexes est situé approximativement à 500 mètres de la centrale, tandis que l'autre se trouve à environ un kilomètre de distance. Le Haut-Commissariat a appris que les attaques aériennes avaient frappé deux immeubles d'appartements situés à proximité, causant des dégâts importants. Les témoins ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de cibles militaires à proximité du complexe au moment de l'attaque.

e) Allégations d'utilisation de bombes à sous-munitions

33. Le Haut-Commissariat a recensé des allégations crédibles relatives à l'utilisation de bombes à sous-munitions par les forces de la coalition et à celle de mines terrestres par les groupes armés houthistes et les unités de l'armée pro-Saleh. Il note que ni le Yémen, ni l'Arabie saoudite ne sont Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ; le Yémen a ratifié la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du

[10] Voir l'annexe I, rubrique C, pour des informations sur d'autres attaques visant des habitations recensées par le Haut-Commissariat.

[11] Voir l'annexe I, rubrique C, pour des informations sur d'autres attaques d'infrastructures publiques et privées recensées par le Haut-Commissariat.

transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'utilisation de bombes à sous-munitions n'a certes pas été interdite par ces États, mais leur utilisation dans des zones résidentielles civiles pourrait représenter une violation du droit international humanitaire, en particulier en l'absence de mesures de précaution, en raison des effets intrinsèquement indiscriminés de ces armes[12].

34. En décembre 2015, il a été fait état de l'utilisation de bombes à sous-munitions par les forces de la coalition. Le Haut-Commissariat a vérifié les allégations de largage aérien d'armes à sous-munitions lors d'attaques visant les districts de Bakil el-Mir, Hairan et Haradh, du gouvernorat de Hajja. Il a interviewé des victimes et des témoins, s'est rendu sur le terrain dans les zones touchées et a confirmé que six civils avaient été blessés par les explosions des bombes à sous-munitions. L'utilisation de ces bombes a été établie sur de vastes étendues de terres agricoles dans le gouvernorat de Hajja (voir fig. III). Le Haut-Commissariat a examiné les allégations relatives à l'utilisation, par les forces de la coalition, de bombes à sous-munitions qui auraient frappé le port d'el-Haïma et le village du même nom, dans le district d'el-Khokha (gouvernorat de Hodeïda), le 12 décembre 2015. Selon des informations qu'il a recueillies auprès de témoins, 11 civils auraient été blessés lorsque des armes à sous-munitions auraient touché cinq habitations civiles dans le village d'el-Haïma (voir fig. IV).

35. Le 6 janvier 2016, des allégations similaires ont été faites lorsque deux civils ont été blessés et cinq bâtiments résidentiels et sept voitures endommagées par l'explosion de bombes à sous-munitions que les forces de la coalition auraient larguées sur des quartiers résidentiels de Sanaa (voir fig. V à VII). Selon des témoins interrogés par le Haut-Commissariat, les attaques menées par les forces de la coalition ont touché la rue Ichrin et la rue el-Ribat, dans le quartier de Hay el-Sayed, et la rue el-Rakkas, la rue Sitach et la rue el-Ziraa dans le district de Maïn. Les témoins ont déclaré au Haut-Commissariat que, tôt dans la matinée du 6 janvier, ils avaient entendu de fortes explosions à l'extérieur de leur domicile. Lorsqu'ils étaient sortis de chez eux, ils avaient trouvé ce qui ressemblait à des fragments de bombes à sous-munitions. Les témoins oculaires ont également déclaré que cinq habitations et au moins sept voitures avaient été endommagées par des fragments résultant des explosions.

36. Le 19 février 2016, les forces de la coalition auraient eu recours à des bombes à sous-munitions au cours de frappes aériennes sur la montagne d'el-Marha et la zone d'el-Mahjar, au sud de l'usine de ciment d'Amran (voir fig. VIII). Un engin de construction appartenant à l'usine a été endommagé.

[12] Voir Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Pratique relative à la règle 81 : Restrictions à l'emploi des mines terrestres (2016) et à la règle 71 du CICR : Les armes de nature à frapper sans discrimination.

Figure III
Fragments de bombes à sous-munitions trouvés dans la zone d'el-Khadra (Hajja)

Figure IV
Fragments de bombes à sous-munitions trouvés dans le village d'el-Haïma (gouvernorat de Hodeïda), en décembre 2015

Figure V
Fragment de bombe à sous-munitions trouvé à proximité de la rue el-Ziraa à Sanaa le 6 janvier 2016

Figure VI
Fragments de sous-munitions trouvés dans le quartier de Hay el-Sayed à Sanaa le 6 janvier

Figure VII
Voiture touchée par l'attaque du 6 janvier dans la rue el-Ziraa

Figure VIII
Fragments d'une bombe à sous-munitions trouvés à l'usine de ciment d'Amran en février 2016

3. Attaques menées par d'autres groupes armés[13]

37. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a constaté un nombre croissant d'attaques de groupes armés contre des civils, notamment des chefs religieux, des représentants du gouvernement, des membres des forces de sécurité de l'État et des travailleurs humanitaires. La poursuite du conflit a créé des vides en matière de sécurité qui ont été de plus en plus exploités par des groupes armés. La plupart des attaques recensées par le Haut-Commissariat ont été exécutées par des groupes manifestement apparentés à Al-Qaida et à l'EIIL ; toutefois, certaines attaques ont été menées par des groupes qui demeurent inconnus.

38. Le 3 février 2016, le convoi du directeur de la sécurité du gouvernorat de Lahij a été touché par un engin explosif improvisé placé dans un véhicule alors qu'il traversait le quartier de Hay el-Tayaraïn, dans le district de Cheik Osman, à Aden. L'homme et cinq de ses gardes du corps ont été blessés et un enfant qui se tenait non loin de là est mort des suites de l'explosion. Le 2 septembre 2015, deux travailleurs humanitaires qui s'occupaient de personnes déplacées à Amran et Saada ont été tués dans le district d'el-Houth, dans le gouvernorat d'Amran. Selon un témoin, les victimes rentraient de Saada à Sanaa lorsque leur voiture a été arrêtée et attaquée par des hommes armés non identifiés.

39. Le 6 septembre 2015, un agent du Département de la sécurité politique, fils du Secrétaire général du parti Hirak à Dhaleh, a été tué par balle par des hommes armés dans le district de Khuarmaksar, dans le gouvernorat d'Aden. Ansar al-Sharia, groupe local apparenté à Al-Qaida, a revendiqué la responsabilité de l'assassinat sur les réseaux sociaux. Le 3 octobre 2015, un colonel de l'unité des enquêtes criminelles a été atteint par balle au visage et tué par des hommes armés inconnus circulant à moto dans le district de Cheik Osman, à Aden. Le 6 décembre 2015, le gouverneur d'Aden, le major-général Jaafar Mohamed Saad a été tué dans l'explosion d'une voiture en stationnement au passage de son convoi, dans le district de Tawahi, selon des informations rapportées par les médias. Dix autres personnes ont été tuées lors de l'attaque, dont un grand nombre de ses gardes du corps. L'EIIL a revendiqué la responsabilité de cette attaque dans les médias.

[13] Voir l'annexe I, rubrique D, pour des renseignements concernant les autres attaques de groupes armés répertoriées par le Haut-Commissariat.

4. Attaques de drones

40. Selon des informations reçues par le Haut-Commissariat, deux personnes déplacées originaires du Jawf ont été tuées le 3 octobre 2015 dans l'est du gouvernorat de Mareb par une attaque de drone. Leurs funérailles, le 5 octobre, ont été frappées par un autre drone qui a tué deux autres personnes. Les deux attaques auraient été menées par les forces aériennes des États-Unis d'Amérique, en coopération avec les autorités yéménites, dans le cadre de leur campagne contre les personnes soupçonnées d'appartenance à Al-Qaida.

41. Des informations diffusées par les médias ont indiqué que, le 22 mars 2016, pas moins de 50 personnes soupçonnées d'appartenance à Al-Qaida ont peut-être été tuées par une frappe de drone dans le gouvernorat d'el-Baida. Le Haut-Commissariat n'a pas été en mesure de vérifier ces allégations ni de déterminer si des civils avaient été tués ou blessés au cours de l'attaque. Selon des informations reçues, le 27 mars 2016, Ansar el-Charia a publié un message sur les réseaux sociaux reconnaissant l'attaque menée le 22 mars contre sa brigade[14].

B. Sièges et blocus

42. Depuis août 2015, à Taëz, la situation sanitaire s'est gravement détériorée et le système médical a pratiquement disparu, à cause du blocus imposé par les comités populaires. En août 2015, le bureau des affaires sanitaires de Taëz a signalé qu'à l'exception des urgences et du service de néphrologie des hôpitaux Thawra et Al-Jumhurri, aucun des six hôpitaux publics n'étaient plus opérationnel. Les hôpitaux privés, de dimensions plus réduites et dotés d'une capacité limitée, ont été submergés par les besoins des personnes blessées durant les combats. Une épidémie de dengue a encore exacerbé une situation sanitaire déjà précaire pour les civils bloqués à Taëz ; le bureau des affaires sanitaires de la ville de Taëz a signalé 813 cas de dengue pour le mois d'août 2015.

43. Le Haut-Commissariat a constaté la poursuite du blocus naval et des restrictions sur les voyages aériens et terrestres imposées par les forces de la coalition tout au long de la période considérée. Selon les acteurs humanitaires, la crise a empiré alors que les fortes restrictions aux importations de biens de première nécessité ont conduit à une pénurie de carburant pour les stations de pompage de l'eau, les hôpitaux et les habitations, ainsi qu'à une pénurie de médicaments, qui a empêché la fourniture de soins de santé appropriés aux personnes souffrant de maladies chroniques et à celles blessées dans les violences. Dans les zones contrôlées par les forces houthistes et pro-Saleh, les restrictions se sont traduites par des refus fréquents opposés aux demandes de déplacement de personnel et d'autorisation de l'action humanitaire présentées par les organismes humanitaires.

C. Attaques visant des objectifs bénéficiant d'une protection spéciale

44. Les établissements médicaux ou éducatifs. et les sites religieux et culturels ont fait l'objet d'attaques répétées, malgré la protection spéciale dont ils bénéficient. Les forces de la coalition auraient occasionné des dégâts aux objectifs protégés principalement par leurs attaques aériennes, tandis que les forces houthistes et pro-Saleh auraient bombardé des sites protégés et, à certains moments, placé des objectifs militaires sur les lieux ou à proximité de tels sites. Al-Qaida et l'EIIL ont mené des attaques contre des sites religieux et culturels.

[14] Ananya Roy, « 14 suspected al-Qaeda militants killed by US drone attacks in Yemen », *International Business Times*, 28 mars 2016. Consultable à l'adresse : www.ibtimes.co.uk/14-suspected-al-qaeda-militants-killed-by-us-drone-attacks-yemen-1551811.

1. Personnel et établissements médicaux[15]

45. Les cas suivants sont trois cas marquants recensés par le Haut-Commissariat concernant les établissements et le personnel sanitaire. Dans le district de Haydan, du gouvernorat de Saada, à environ 22 h 30, le 26 octobre 2015, l'hôpital de Haydan, qui bénéficiait de l'assistance de l'organisation « Médecins sans frontières », a été touché par deux frappes aériennes. Le personnel et les patients ont réussi à fuir l'hôpital avant la deuxième attaque. Selon « Médecins sans frontières », l'hôpital fournissait des soins essentiels à environ 200 000 personnes de la région et ses coordonnées avaient été communiquées aux parties au conflit.

46. Le 11 novembre 2015, l'hôpital Thawra, l'un des principaux établissements de soins de Taëz, aurait été la cible d'un bombardement des membres des comités populaires (voir fig. IX), qui aurait provoqué la mort d'un civil et en aurait blessé huit autres, dont un membre du personnel médical, et aurait également entraîné des dégâts structurels. Selon les témoins oculaires, trois missiles ont été tirés depuis la colline de el-Harir qui, au moment de l'incident, était sous le contrôle des comités populaires.

Figure IX
Dégâts structurels subis par l'hôpital Thawra à Taëz

47. Le 2 décembre 2015, à Houban, dans le gouvernorat de Taëz, un dispensaire de Médecins sans frontières a été touché par une frappe aérienne des forces de la coalition, qui a fait un mort et neuf blessés parmi les civils, au nombre desquels deux enfants et une femme. Le 5 janvier, une frappe aérienne des forces de la coalition aurait touché le centre de réadaptation Dar el-Nour pour enfants aveugles dans le quartier de Safia à Sanaa, blessant trois civils, parmi lesquels des enfants. Les attaques visant des unités sanitaires peuvent être considérées comme des crimes de guerre et constituer une violation du droit à la santé[16].

[15] Voir l'annexe I, rubrique E, pour des informations concernant les autres attaques visant du personnel et des établissements médicaux répertoriées par le Haut-Commissariat.

[16] Voir les règles 25 et 28 du droit international humanitaire décrites par le CICR, qui ont trait respectivement au personnel sanitaire et aux unités sanitaires et qui prévoient une protection renforcée pour ces services et personnes.

2. Sites culturels ou historiques et lieux de culte[17]

48. Le Haut-Commissariat a recensé des biens culturels partiellement ou totalement détruits. Les cas répertoriés concernent : la mosquée Al-Waht dans le gouvernorat de Lahij, touchée, le 7 juillet 2015, par une frappe aérienne des forces de la coalition qui a fait 10 morts et 15 blessés parmi les civils ; la destruction, le 1er juillet 2015, de tombes antiques dans l'Hadramaout par des groupes armés apparentés à Al-Qaida et la destruction partielle, par les comités populaires, de la forteresse d'el-Qahira, l'un des plus importants sites historiques et architecturaux du pays, en août 2015[18].

3. Établissements d'enseignement[19]

49. Le 9 juillet 2015, 10 civils dont 3 femmes et 2 enfants ont été tués sous l'effet d'une frappe aérienne des forces de la coalition qui a touché l'école Moussaad Ben Omaïr, dans le district de Touban, à Lahij. D'après les récits de témoins oculaires, les victimes étaient des personnes déplacées d'Aden, qui avaient trouvé refuge dans l'école lorsque l'attaque a eu lieu. Le Haut-Commissariat n'a trouvé aucun élément permettant d'établir que cette école ou un autre site des environs pouvait constituer un objectif militaire.

50. Le 16 juillet 2015, à Sanaa, l'Université el-Zahra a été touchée par une frappe aérienne des forces de la coalition, qui a tué un enfant, blessé cinq autres civils et endommagé la structure de l'université, ainsi que celle de 11 habitations voisines. L'Université de Saba, qui se trouve non loin de là, a elle aussi subi des dégâts structurels.

D. Liberté d'expression

51. Les attaques visant des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme se sont poursuivies tout au long de la période considérée. Il y a eu des allégations, entre autres, de restrictions à la liberté d'expression, de privations arbitraires de liberté, de détentions illégales, de disparitions forcées, d'intimidations et d'homicides illicites. Les autorités relevant des comités populaires ont bloqué 10 sites d'information, censuré quatre chaînes de télévision par satellite et fait interdire la publication de cinq journaux.

52. Le Haut-Commissariat a répertorié 10 cas de raids dirigés contre les locaux d'organisations de défense des droits de l'homme et 4 cas dans lesquels des défenseurs des droits de l'homme se sont vu interdire tout déplacement à l'étranger par les autorités mises en place de facto par les Houthistes. Le Haut-Commissariat a par ailleurs vérifié d'autres allégations graves concernant des actes d'intimidation dirigés contre des membres de l'opposition politique, notamment l'attentat à l'explosif perpétré, le 11 septembre 2015, contre le domicile d'une personnalité en vue du parti El-Islah, par les comités populaires, dans le village de Jaouz Bani Wael, dans le gouvernorat de Ebb.

[17] Voir l'annexe I, rubrique E, pour de plus amples informations sur les attaques de sites historiques ou culturels et de lieux de culte répertoriées par le Haut-Commissariat.

[18] La règle 38 du droit international humanitaire coutumier prévoit que chacune des parties à un conflit respecte les biens culturels. Plus précisément, cette règle veut que des précautions particulières soient prises au cours des opérations militaires afin d'éviter toute dégradation aux bâtiments consacrés à la religion, à l'art, à la science, à l'enseignement ou à l'action caritative, ainsi qu'aux monuments historiques, à condition qu'ils ne constituent pas des objectifs militaires, et que les biens qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples ne soient pas l'objet d'attaques, sauf en cas de nécessité militaire impérieuse. Les sites culturels sont en outre protégés par le droit international des droits de l'homme, notamment en application de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui protègent le droit de chacun de participer à la vie culturelle.

[19] Voir annexe I, rubrique E, pour de plus amples informations sur les attaques d'établissements d'enseignement répertoriées par le Haut-Commissariat.

E. Privation de liberté[20]

53. Dans sa résolution 30/18, le Conseil des droits de l'homme s'est dit profondément préoccupé par l'enlèvement de militants politiques et par les atteintes commises contre les droits des journalistes. Depuis le 1er juillet 2015, le Haut-Commissariat a vérifié des allégations qui portaient sur 491 cas de privation de liberté par les différentes parties au conflit (voir graphique X)[21]. Il ressort des informations recueillies que 89 % des incidents touchant à la privation de liberté seraient le fait des comités populaires, que 6 % seraient imputables à des groupes apparentés à Al-Qaida et 5 %, aux comités de résistance populaire pro-Hadi. Au 24 mars 2016, 249 personnes privées de liberté, dont 18 journalistes[22], se trouvaient dans des centres de détention situés dans différents gouvernorats[23]. On était sans nouvelle de quatre détenus, situation qui pouvait constituer des disparitions.

54. À Sanaa, le Haut-Commissariat a recensé au moins huit lieux de privation de liberté gérés par les comités populaires, parmi lesquels Habra, dans le district d'el-Chouaub ; Hatarech, dans le district de Bani Hachaych, el-Thaoura ; et la maison d'Ali Mohsen al-Ahmar, à Hadda. Des individus libérés ont confié au Haut-Commissariat que durant leur privation de liberté, ils avaient été sous-alimentés, n'avaient pas eu accès aux soins médicaux, n'avaient pu recevoir que très peu de visites et avaient vécu dans des conditions d'hygiène déplorables.

55. En novembre et décembre 2015, le Haut-Commissariat a visité des lieux de privation de liberté dans sept gouvernorats : Aden, Abiyan, Hajja, Hodeïda, Ebb, Sanaa et Chaboua. Durant ces visites sur le terrain, 56 personnes privées de liberté, prisonniers et détenus ont été interrogés individuellement, de même que de hauts responsables de Sanaa. D'après les informations que le Haut-Commissariat a recueillies, au 31 décembre 2015, 8 905 personnes étaient détenues par « les autorités chargées de l'application des peines et de la réinsertion ».

56. Depuis novembre 2015, le Haut-Commissariat a envoyé 24 lettres à différents services, auxquels il demandait des informations et disait sa préoccupation quant au sort de 491 personnes présumées privées de liberté, mais il n'a reçu aucune réponse[24].

[20] Voir l'annexe I, rubrique F, pour de plus amples informations sur les cas de privation de liberté.

[21] Le Haut-Commissariat a répertorié des cas de détention de combattants, mais n'a pas pu établir la véracité des allégations de violation du droit international humanitaire. Il suit également l'échange de combattants entre les parties au conflit.

[22] Dans un rapport publié en 2016, Amnesty International a indiqué qu'au moins 11 journalistes étaient détenus par des forces houthistes. Voir Amnesty International, « *Where is my father? Detention and disappearance in Huthi-controlled Yemen* » (Londres, 2016). L'Observatoire yéménite des droits de l'homme a indiqué, dans les rapports qu'il a présentés au Haut-Commissariat en février 2016, que 13 journalistes continuaient d'être privés de leur liberté.

[23] Ces centres de détention se trouvent dans les gouvernorats de Hodeïda, de Sanaa, d'Aden, de Ebb, de Taëz, de Hadramaout et de Chaboua.

[24] Six lettres ont été envoyées au Ministère de l'intérieur, cinq au Bureau politique d'Ansar Allah, trois au cabinet présidentiel, deux au procureur général, deux au chef des forces de sécurité de Sanaa, deux au Bureau de la sécurité nationale, deux au président du Conseil suprême de la révolution houthiste, une au Conseil supérieur de la magistrature et une au Ministère des affaires étrangères.

Graphique X
Cas de privation de liberté répertoriés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, par mois

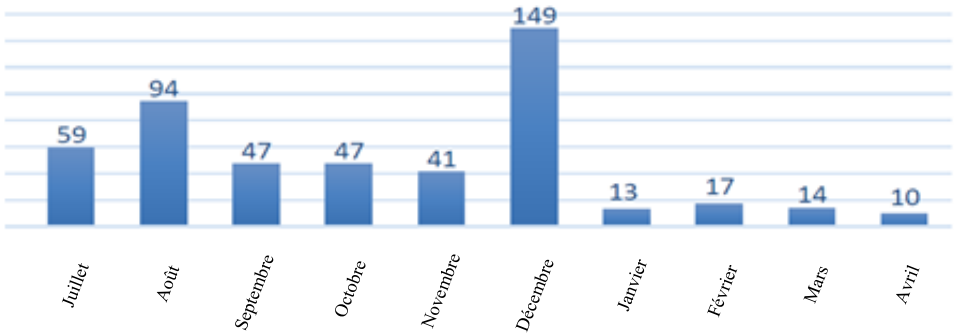

F. Homicides

57. Durant la période considérée, le Haut-Commissariat a répertorié six homicides de journalistes et 11 attaques dans lesquelles des journalistes avaient été blessés. Il a reçu des rapports qui faisaient apparaître des chiffres plus élevés[25], mais n'a pu en vérifier l'exactitude. Janvier 2016 a été le mois le plus meurtrier depuis le début du conflit. Le Haut-Commissariat a recensé 27 homicides dans la seule ville d'Aden. La plupart de ces homicides sont le fait d'hommes armés non identifiés et de groupes apparentés à Al-Qaida ou à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), et visaient en grande partie des membres des forces armées et du pouvoir judiciaire ainsi que des civils.

58. Des témoins oculaires ont indiqué que le 16 août 2015, les comités de résistance populaire pro-Hadi auraient tué un individu soupçonné d'être un tireur houthiste et auraient exposé son corps dénudé dans la rue du 26 septembre, à Taëz[26]. Des habitants du quartier ont déclaré que la victime avait été abattue face contre terre et que son corps avait été traîné avant d'être pendu par les pieds. Des témoins ont par ailleurs indiqué que le 12 mars 2016, un individu soupçonné d'être un combattant houthiste avait été fait prisonnier non loin du magasin el-Asbahi, dans le quartier de el-Saïd, à Taëz (district d'el-Qahira) et que des membres des comités de résistance populaire lui avaient tiré dans la tête à trois reprises.

[25] Dans son rapport intitulé *Media Freedom Violations Report Yemen 2015*, le Studies and Economic Media Center indique que 14 journalistes ont été tués en 2015, 254 privés de liberté, et que 46 organes de presse et domiciles de journalistes ont fait l'objet d'attaques.

[26] Ces dires sont corroborés par des sources libres, notamment des vidéos.

G. Impact sur les enfants

59. Le conflit en cours a un effet dévastateur sur les enfants. D'après les renseignements recueillis par l'équipe spéciale de suivi et d'information du pays[27], depuis juillet 2015, 620 enfants auraient été tués et 758 auraient été mutilés du fait des combats (voir fig. XI)[28]. Le Haut-Commissariat a reçu des informations selon lesquelles les parties au conflit auraient enrôlé des enfants, les auraient affectés à des postes de contrôle et les utiliseraient dans le cadre des hostilités. L'équipe spéciale a répertorié 559 cas d'enrôlement d'enfants entre juillet 2015 et mai 2016 (voir fig. XII), pour la plupart dans le gouvernorat de Sanaa, actes qui seraient le fait des comités populaires[29]. L'enrôlement d'enfants et leur utilisation dans des conflits armés constituent des violations du droit international humanitaire et de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que de son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui ont tous deux été ratifiés par le Yémen.

Figure XI
Gouvernorats où le nombre de victimes parmi les enfants est le plus important (juillet 2015-juin 2016)

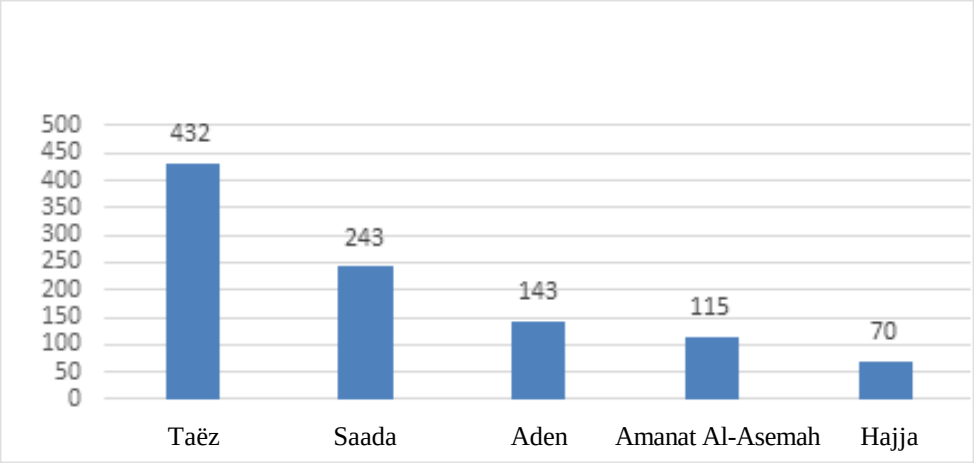

Source : Équipe spéciale de suivi et d'information.

[27] L'équipe spéciale de suivi et d'information du pays, qui a été constituée dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, est composée de membres de 15 institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales internationales. Ses travaux couvrent actuellement 50 districts répartis dans 10 gouvernorats.

[28] Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Children on the Brink : The Impact of Violence and Conflict on Yemen and Its Children* (2016). Cet ouvrage peut être consulté à l'adresse suivante : www.unicef.org/media/files/Yemen_FINAL.PDF (en anglais seulement). Voir également la contribution de l'équipe spéciale en vue du présent rapport.

[29] Contribution de l'équipe spéciale en vue du présent rapport.

Figure XII
Nombre d'enfants enrôlés, 2015/16

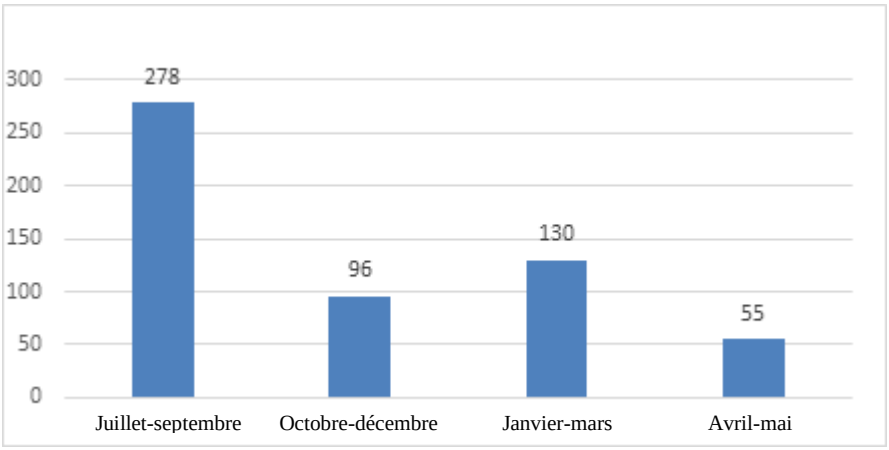

Source : Équipe spéciale de suivi et d'information.

60. Des écoles ont été frappées dans le cadre d'opérations au sol et d'attaques aériennes. Le conflit a contraint 560 000 enfants à quitter l'école, ce qui porte à 2,2 millions le nombre d'enfants d'âge scolaire qui sont déscolarisés. Durant la majeure partie de l'année scolaire 2015/16, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a recensé 1 600 fermetures d'école prolongées sur l'ensemble du territoire yéménite, dont 919 dans les seuls gouvernorats de Al Jawf, Saada et Taëz.

H. Violence sexuelle et sexiste

61. Le conflit en cours met les femmes dans une situation de vulnérabilité accrue. Il ressort d'une étude sur l'évolution de la situation menée en 2015 que les filles et les femmes sont encore plus exposées qu'auparavant au risque d'agression physique[30]. Le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, qui a été mis en place au Yémen en 2015, sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour la population, fait notamment apparaître une recrudescence des mariages forcés depuis le début du conflit.

62. Des allégations portant sur des actes de violence sexuelle, notamment des viols, ont été enregistrées par le Haut-Commissariat. En juillet 2015, le Haut-Commissariat a visité l'hôpital Thawra à Sanaa et a rencontré des témoins qui ont confirmé des cas de viols de personnes déplacées. Des médecins ont fait état d'un cas dans lequel une fillette de 10 ans déplacée dans le district de Bani Seyah, dans le gouvernorat de Saada, avait été admise à l'hôpital pour des blessures résultant d'un viol qu'elle avait subi alors qu'elle se rendait à l'épicerie du quartier.

63. Dans le cadre du conflit, des habitantes de Sanaa ont dit avoir subi diverses formes de mauvais traitements pouvant constituer des actes de torture, commis par les comités populaires. En février 2016, un observateur du Haut-Commissariat s'est rendu à la prison centrale pour femmes de Sanaa, aux mains des comités populaires pour y interroger des détenues. Quatre d'entre elles lui ont dit que des membres des comités populaires leur avaient bandé les yeux après les avoir capturées et qu'ils les avaient emmenées dans un lieu non identifié où ils leur avaient infligé des électrochocs en les accusant d'être des prostituées. Ces femmes avaient été détenues au secret jusqu'à la visite de l'observateur du Haut-Commissariat.

[30] INTERSOS, « GBV trend analysis 2015: incident reporting by 30 local associations to INTERSOS-UNFPA for 8 governorates, Aden, Lahij, Abyan, Shabwa, Al Dhalea, Amran, Sa'dah and Hajjah » (décembre 2015), en anglais seulement.

I. Déplacements forcés et expulsions

64. Le conflit continue de générer des niveaux de déplacement sans précédent. L'expulsion forcée d'au moins 155 personnes de la ville d'Aden, faisant suite à la campagne intitulée « prenez votre pièce d'identité » lancée par les autorités locales en mai 2016, en est un exemple particulièrement préoccupant. Des témoins ont déclaré que cette campagne avait été organisée dans le but de déplacer des ressortissants du nord du pays, en particulier ceux qui étaient originaires des gouvernorats de Hodeïda et de Taëz, dont beaucoup avaient été capturés, transportés de force en camion au poste de contrôle de Rabat et contraints de se débrouiller pour quitter Aden, principalement en empruntant la route d'el-Soubayha pour rejoindre Taëz. D'autres auraient été conduits à la frontière qui sépare les gouvernorats de Lahij et de Taëz.

65. Un témoin a déclaré que vers 3 heures du matin, le 13 mai 2016, environ 300 personnes avaient été expulsées par la force de différents hôtels et rassemblées sur un parking voisin. Selon les dires de ce témoin, les victimes n'avaient pas été autorisées à prendre leurs effets personnels. Elles avaient été transférées à la prison el-Mansoura puis emmenées dans la région de Kirsh, à la frontière entre les gouvernorats de Lahij et de Taëz, où elles avaient dû se débrouiller pour regagner Taëz.

66. Le 8 mai 2016, le Président Hadi a condamné ces expulsions, qu'il a qualifiées d'actes isolés, indiquant que toutes les personnes qui avaient été expulsées d'Aden seraient autorisées à y retourner sans délai. Néanmoins, compte tenu de leur caractère organisé et coordonné, on est en droit de craindre que ces expulsions ne s'inscrivent dans un plan destiné à chasser les ressortissants originaires du nord. Le déplacement forcé de civils est contraire au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire[31].

VII. Conclusions et recommandations

67. **La poursuite du conflit et ses conséquences sur la population du Yémen sont dévastatrices. Près de 3 600 civils ont été tués et plus de 6 000, blessés. La crise humanitaire s'amplifie, 7,6 millions de personnes au moins, dont 3 millions de femmes et d'enfants, souffrant de malnutrition d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Au moins 2,8 millions de personnes, soit plus de 400 000 familles, ont été contraintes de fuir pour des raisons de sécurité, leur domicile et leurs moyens de subsistance ayant été détruits.**

68. **Les allégations de violations et autres atteintes au droit international des droits de l'homme ainsi que d'infractions au droit international humanitaire dues au conflit ont augmenté. La dégradation générale de la sécurité a engendré des vides dont les groupes armées, notamment des groupes prêtant allégeance à Al-Qaida et à l'EIIL, profitent de plus en plus. On note également une montée inquiétante de la rhétorique de division de certains dirigeants politiques et religieux, qui risque d'amplifier le sectarisme et les divisions régionales sur le territoire yéménite, et de fragiliser le tissu social.**

69. **La durée prolongée du conflit accroît fortement le risque d'un effondrement systémique du Yémen, ce qui serait catastrophique. La résilience de la population yéménite a été éprouvée au-delà de ce qui est humainement possible. La communauté internationale et toutes ses composantes politiques, judiciaires et civiles ont donc le devoir légal et moral de prendre des mesures d'urgence face à la tragédie qui se joue**

[31] Voir les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays ainsi que la résolution 20/9 du Conseil des droits de l'homme.

et de protéger la population, d'autoriser la fourniture rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils qui en ont besoin et d'en faciliter l'acheminement, de promouvoir la recherche d'une solution politique durable et de veiller à ce que les auteurs de violations et d'autres atteintes au droit international des droits de l'homme ou d'infractions au droit international humanitaire aient à rendre compte de leurs actes.

70. **Le Haut-Commissaire n'ignore pas que la Commission nationale d'enquête a répertorié certaines violations et autres abus. Toutefois, au moment de la rédaction du présent rapport, le Haut-Commissariat n'a reçu aucune information concrète sur ces constatations, pas plus que sur les progrès accomplis par ladite Commission s'agissant de mener des enquêtes approfondies et impartiales.**

71. **Conformément aux recommandations formulées dans les rapports précédents sur la situation des droits de l'homme au Yémen, le Haut-Commissaire demande à toutes les parties au conflit :**

a) De promouvoir les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour faire cesser les hostilités et parvenir à une solution durable et négociée au conflit, dans l'intérêt supérieur de la population yéménite ;

b) De respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne l'interdiction des attaques dirigées contre des civils et des biens civils, ainsi que les principes fondamentaux de précaution, de distinction et de proportionnalité ;

c) De mettre un terme à l'enrôlement d'enfants à des fins militaires et à leur utilisation dans les hostilités, et de veiller à ce que des mesures soient prises pour prévenir un tel enrôlement et une telle utilisation ;

d) D'autoriser la fourniture rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin et d'en faciliter l'acheminement.

72. **Le Haut-Commissaire exhorte le Gouvernement du Yémen :**

a) De protéger les droits fondamentaux de toutes et de tous ;

b) D'adhérer au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et à faire adopter la législation nationale correspondante.

73. **Le Haut-Commissaire exhorte tous les acteurs non étatiques qui prennent part au conflit, en particulier les comités populaires houthistes et les unités de l'armée restées fidèles à l'ancien Président Saleh :**

a) De libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes privées de liberté ;

b) De mettre immédiatement fin à toutes les atteintes à la liberté d'expression et d'opinion, notamment aux enlèvements, aux disparitions et aux actes d'intimidation ;

c) D'autoriser le Haut-Commissariat et les autres institutions habilitées à accéder sans restriction à tous les lieux de privation de liberté et à toutes les personnes qui y sont détenues.

74. **Le Haut-Commissaire demande à la communauté internationale :**

a) Au vu de la gravité des allégations de violations du droit international humanitaire ainsi que de violations et de cas de non-respect du droit international des droits de l'homme, et faute de mécanismes nationaux relatifs aux responsabilités solides et efficaces, bénéficiant de l'adhésion de toutes les parties concernées, et compte tenu par ailleurs des difficultés auxquelles se heurte la Commission nationale d'enquête, de créer un organe d'enquête international et indépendant qui sera chargé de mener des enquêtes approfondies ;

b) D'autoriser la fourniture rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin et d'en faciliter l'acheminement ;

c) D'user de son influence pour prévenir les violations et y mettre fin et de s'abstenir, par ailleurs, d'encourager ou d'armer les parties au conflit.

Annexe I

[*Anglais seulement*]

Additional information on political developments and humanitarian conditions

A. Addendum to IV/Context

Political developments

Following two previous ceasefire declarations which have failed to take hold in July and December 2015 as a result of repeated violations by all parties, on 23 March 2016, the UN Special Envoy Ould Cheikh Ahmed stated that a ceasefire was agreed upon from 10 April, and that negotiations between the parties were scheduled to start on 18 April in Kuwait.[a] Although the ceasefire has been intermittently violated a number of times by both sides, it has substantially reduced the overall level of violence. On 29 June 2016, the UN Special Envoy announced that the talks are expected to resume on 15 July 2016.

The first few weeks of July 2015 witnessed intense fighting throughout the country and particularly in and around Aden. On 17 July 2015, the Government of Yemen declared that the entire Governorate of Aden had been "liberated" with the assistance of coalition troops. The same troops continued to make military advances in Aden's periphery and took over the strategic Al-Anad airbase in Lahej on 3 August. By the end of August 2015, the Houthis had abandoned their positions in the governorates of Abyan, Lahej, Al Dhale, Aden and Shabwa. The fighting moved to new frontlines in Baidah, Hajjah, Hodeida, Jawf and Mareb and intensified dramatically in Taizz.

Humanitarian conditions

According to OCHA, since March 2015 health facility reports estimate over 6400 deaths and 31,000 injured over the previous 12 months. Due to damage caused by the conflict, shortage of critical supplies and lack of health workers, over 600 health facilities have closed. Some 220 of these facilities used to provide treatment for acute malnutrition.

The period covered by the report continued to witness massive destruction of civilian infrastructure including houses, hospitals and schools and has the displacement of over 2.8 million people. More than 400,000 families have been forced to flee their homes in search of safety as their homes and livelihoods were being destroyed.

OCHA reports that approximately 3 million women and children under five years require malnutrition treatment or preventive services, 1.3 million girls and boys are acutely malnourished, including 320,000 children who suffer from severe acute malnutrition. According to OCHA, 7.6 million people are struggling to find enough to eat, half of them are on the brink of starvation and 19.3 million people lack adequate access to clean water or sanitation.

OHCHR takes note of the important contributions provided by governments to meet Yemen's humanitarian needs. In particular, the High Commissioner acknowledges the generous contribution by the Kingdom of Saudi Arabia's King Salman's Center which is –

[a] Security Council – Chronology of Events (http://www.securitycouncilreport.org/chronology/yemen.php).

amongst others - covering the entire UN Flash Appeal for Yemen 2015, USD 525.000 of which have been pledged to OHCHR.

B. Addendum to VI/Allegations of violations and abuses/Military Operations/ 1) Attacks affecting civilians and civilian objects by the Popular Committees affiliated with the Houthis and Army Units loyal to former president Saleh

Attacks on residential areas

In a similar incident, at approximately 7 AM on 20 August 2015, 12 civilians including eleven children were killed, and nine others injured, when Popular Committees affiliated with the Houthis attacked an area *al-Mughtaribeen* Street near Al-Saeed Mosque, Qahirah District, Taizz. According to eyewitness accounts, the neighborhood was struck by a missile that was reportedly launched from the area of Hawban, which was under the control of Popular Committees at the time of the attack. The missile struck several residential buildings causing the reported casualties and substantial infrastructural damage. The OHCHR, found no evidence of any potential military target in the area when the attack was carried out.

On 13 August 2015, members of the Popular Committees positioned at the Fourth Point in Taizz reportedly attacked the Wadi al-Madam residential area in al-Qahira District, Taizz, with heavy mortar shelling. According to eyewitness accounts, six civilians including a child and a woman were killed and another 56 including 14 children and five women were injured. OHCHR monitors found no evidence of potential military targets in the area at the time of the attack and did not come across any information indicating that warnings or other precautionary measures to protect civilians had been taken.

On 19 September 2015, five civilians were killed, including two women and a child, when the Taizz Recreational Centre, located in the Masbah neighbourhood of Taizz, was hit by rocket mortars. Eyewitnesses told OHCHR that the shelling was launched from the areas of Siteen Street and the Air Defence Base, both of which were under the control by Popular Committees affiliated with the Houthis and Army Units loyal to former President Saleh at the time of the attack.[b]

C. Addendum to VI/Allegations of violations and abuses/Military Operations/ 2) Airstrikes by the coalition forces affecting civilians and civilian objects :

Attacks on markets

OHCHR documented an aerial attack which hit the Joub Market in Amran's Jabal Eyal Yazid district on 6 July 2015. According to eyewitnesses and medical sources interviewed by OHCHR, 36 civilians, including eight women and nine children, were killed and 21 others injured as a result of the airstrike. Also on 6 July, OHCHR documented another Coalition airstrike which reportedly struck a cattle market Lahj's Tuban district, killing 40 civilians, including 18 children and seven women, and injuring 17 others. The Office also documented an incident in which, on 19 September 2015, a Coalition airstrike hit the Qat Market in Saada's Magnie District, killing 25 civilians and injuring another 16. None of the witnesses interviewed in relation to all three of these attacks reported having been

[b] OHCHR bi-monthly report: 11-24 September 2015.

given any prior warning of the attack. OHCHR was unable to identify the presence of possible military objectives.

Attacks on weddings

On 7 October 2015, two airstrikes by the Coalition Forces hit another wedding in Sanaban Village, Anss District, Dhamar Governorate, killing 47 civilians, including 21 women and 15 children, and injuring 58, including 18 women and 16 children. According to witnesses interviewed by OHCHR, military aircraft dropped two missiles resulting in the complete destruction of the two-story house, at the precise time in which invitees had lined up to welcome the three grooms and their brother to the ceremony. Witnesses also told OHCHR that the house belonged to the family of a contractor with no known political affiliations. The Office could not verify the presence of any military target within the vicinity of the site of the wedding.[c]

Attacks on residential buildings

Furthermore, in the early hours of 18 December 2015, 18 civilians were killed and six injured after two airstrikes hit a house in Wadi Kena, in the al-Safra District of Saada Governorate. According to eyewitnesses, the airstrikes targeted a house belonging to a physician who works in the Wadi Kena village of al-Safra, resulting in the killing of four civilians from the same family and the destruction of their house. Witnesses stated that shortly afterwards a second airstrike hit the same house, this time killing 14 civilians who were helping with the rescue efforts, and causing partial damages to nearby buildings." OHCHR was unable to identify the presence of possible military objectives.

Similarly on 15 September 2015, 18 civilians including five children and four women were killed, and 14 others including two children and a woman were injured when their homes were struck by Coalition Forces airstrikes in the Dhawran area, Anes District, Dhamar governorate. Local residents told OHCHR that the house belonged to a former leader of the Islah Party and the two neighboring houses belonged to civilians working in the farming industry and who had no known political affiliations. Residents also told OHCHR that they were not aware of possible military targets in the vicinity at the time of the attack, and that no prior warning was issued to the residents of that area.

On 22 September 2015, airstrikes at the hands of the Coalition Forces killed 19 civilians including two women and nine children and injured 15 civilians including 11 children in Al-Sabeen District of Sana'a city. According to eyewitnesses interviewed by OHCHR, two airstrikes hit two civilian homes which were adjacent to the house belonging to a Brigadier from the 310 Brigade who was appointed by the Popular Committees affiliated with the Houthis. The attacks also incurred partial damage to 27 civilian homes within the vicinity.

Three civilians, two of them children, were killed and two houses were completely destroyed on 29 September when a Coalition Forces airstrike hit the house of a former minister and a relative of former president Saleh. Another 6 houses within its vicinity were partially destroyed. All the houses were located in Al-Dafeer area, Mubeen district, Hajjah. OHCHR found no evidence of military objects nearby.

Attacks on public and private infrastructure

At approximately 4 AM on 30 August 2015, 13 civilians were killed and 12 injured as result of an airstrike by the Coalition Forces that hit the Sham Water Bottling Plant, a privately company located in Al-Saqqif neighborhood of the Abss District, Hajjah Governorate. According to eyewitnesses' accounts, all the casualties were employees

[c] OHCHR bi-monthly report : 25 September – 8 October 2015.

working the nightshift at the factory. Witnesses and residents told OHCHR that no military target existed within the vicinity of the factory and no warning was given to the factory workers prior to the attack.

On 3 February 2016, 14 civilians including two children were killed, and 53 others, including four children, were injured when an airstrike by the Coalition Forces hit the Amran Cement Factory Complex in Amran Town. The Complex incurred significant destruction to its administrative building. In addition, 11 nearby houses and shops were partially damaged, two trucks were burnt and nine vehicles including an ambulance were destroyed. OHCHR documented two prior incidents in which the same Complex on 18 February 2015 and 12 July 2015.[d]

On 18 August 2015, an airstrike hit the Teachers' Syndicate Office in Amran, killing 21 civilians, a majority of whom were teachers, and four children and two women, while 28 other civilians were injured. OHCHR learnt that at the time of the attack, the building was hosting a meeting of the Academic Examination Sub-Committee to endorse the final primary and secondary school certificates. Witnesses told OHCHR that two military aircraft dropped two bombs on the building. A survivor from the Ministry of Education told OHCHR that bodies of 15 teachers and two children, sons of the Deputy Director of the Education Office had been pulled out the rubble while 11 others remained in serious conditions. In addition, three private houses were fully destroyed and two public buildings, the Education and Languages faculties, incurred structural damages. At least two officials from the Ministry of Education who survived the attack told OHCHR that there was no military target in the vicinity of the building at the time of the attack, and that no warnings were issued about the imminent attack.[e]

On 1 September 2015, another airstrike by the Coalition Forces struck a house in Bayda's Mukiras Governorate, killing all members of a family of eleven civilians which included four children and four women. According to eyewitnesses, all the victims were inside the house at the time of the attack, and the targeted house was in a civilian residential area where there were no identifiable military targets within its vicinity.

On 13 October 2015, six civilians including three children and three women were killed, and 13 civilians including five children and eight women were injured, as a result of a series of airstrikes which hit the Omaisy Neighbourhood in the Khokha district of Hodeida. OHCHR spoke to local residents who confirmed that the airstrikes had hit civilian homes in Al-Omaisy neighbourhood causing varying degrees of damage to 94 houses. Witnesses stated that there were not aware of military targets win the neighbourhood and that no warnings to civilians were issued prior to the attacks.[f]

D. Addendum to VI/Allegations of violations and abuses/Military Operations/ 3) Attacks by other armed groups

On 30 August 2015, Brigadier Abdul Hakeem Al-Senaidi, a military leader with the Local Resistance Committees affiliated with Hadi was killed in the Kabuta Area, in Aden's Al-Mansoura District. Eyewitnesses told OHCHR that unidentified armed men attacked Brigadier Al-Senaidi as he was leaving his home in the Kabuta Area. On the same day, a prominent Hirak leader was killed in the Al-Alam District of Aden Governorate. According to eyewitnesses, two unidentified gunmen on a motorbike attacked the victim with machine guns and quickly fled the scene.

[d] OHCHR Monthly Report February 2016.
[e] OHCHR bi-monthly report: 14-27 August 2015.
[f] OHCHR Monthly Report October 2015.

On 10 September, two civilians were killed and four others injured in Al-Hubaishi Restaurant, Al-Salbah Neighbourhood (near Maytam intersection), in Ibb. According to eyewitness report, two armed individuals launched a hand grenade a military vehicle belonging to the Popular Committees affiliated with the Houthis, but they missed the vehicle and attacked the adjacent restaurant instead. On 06 October 2015, Aden Health Office Director informed OHCHR staff that approximately 80 unknown armed men on six vehicles stormed the Health Office in Aden, in Al Mansourah District and opened fire on the building where some 20 employees were present in it.

On 17 October 2015, an Emirates Red Crescent worker was killed by unknown armed men in Al-Tis'een Street, Al-Mansourah District in Aden Governorate. According to one eyewitness report, unidentified militants aboard a black vehicle shot the victim as he walked to Al-Bandah Supermarket. The victim was immediately taken to the Al-Salam Hospital but was announced dead on arrival. On 4 January 2016, an unknown armed man shot the Imam of the Craiter Mosque near Saba Bank, Al-Shaikh Othman District, Aden Governorate, shortly after he had left the mosque.

On January 18, unknown armed men killed the head of the Appellate Court in Aden, while he was on his way to work in the Mansora District.On 14 April 2016, the Imam of a the Old mosque in Ibb was allegedly unlawfully killed by members of the Special Security Forces (SSF) under the control of the de facto authorities in Ibb, in conjunction with members of the Popular Committees affiliated with Houthis, near the Old Mosque of Ibb. Witnesses told OHCHR that the Imam was shot in the head as he was opening the door of his house to the armed groups that killed him.

E. Addendum to V/Allegations of violations and abuses/Military Operations/ 6) Attacks on objects benefiting from special protection

Medical facilities and personnel

On 22 August 2015, two civilians were injured at the Thawrah Hospital in Taiz was this was struck by mortar shells causing extensive damage to the hospital section specialised on kidney treatment. Information gathered by the Office indicates that the shelling originated from the Qasr Al-Jumhurri, where members of the Popular Committees affiliated with al-Houthis were reportedly positioned at the time of the attack.

On 8 August 2015, the Malaria Centre in Haiss District was targeted by airstrikes. According to witnesses, including officials from the Ministry of Health, three airstrikes targeted the area in which the medical facility was located.

On 10 January 2016, five civilians were killed and six injured when the MSF-run Shiara Hospital and the Razeh Hospital in Razeh, Sa'ada, was struck by artillery shells at the hands of the Coalition Forces. On 21 January 2016, an MSF-operated ambulance in Sa'ada was hit by an airstrike from the Coalition Forces, killing 6 civilians, including a medic. MSF had stated that the ambulance was clearly marked.

On 23 August 2015, the Saif al-Sowaidi Hospital and adjacent residence for doctors serving the hospital the Sowadia district of Al Baida Governorate was struck with an airstrike by the Coalition Forces. Both the hospital and the residence were completely destroyed as a result of the airstrike. On 6 September 2015, an airstrike by the Coalition Forces hit the Al Sabeen Motherhood Hospital in Sana'a city, killed two new-born babies and injured two medical staff, including a woman. The hospital was also partially damaged.

Furthermore, on 15 January, al-Hayat Health Centre in Saqeen District in Sa'ada was completely destroyed when it was hit by an airstrike at the hands of the Coalition Forces.

MSF published statements after the attacks on its facilities confirming that they had shared the locations of the hospitals under their management with the warring parties in Yemen.

Historic, cultural sites and places of worship

OHCHR verified allegations that on 14 July 2015 the Al-Husseini Mosque, renowned Shia mosque in Aden's Carter district, was entirely destroyed by an airstrike at the hands of the Coalition Forces. According to local residents interviewed by OHCHR, the attacked mosque was being inappropriately used for military purposes by the Popular Committees affiliated with the Houthis.

On 1 July 2015, the ancient tombs in Hadramaut[g] were destroyed by armed groups affiliated to Al-Qaeda. Also, between 21 and 31 August 2015, Popular Committees affiliated with the Houthis repeatedly struck the al-Qahira Castle[h] with long distance artillery, causing partial damage to the castle. The castle is located in the highest mountain in Taizz City, and is widely considered one of Yemen's most important historic and architectural sites. Furthermore, on 13 September 2015, the renowned archaeological site of Baraqish[i] was hit by a Coalition Forces airstrike. Similarly, on 19 September 2015, another UNESCO World Heritage site, the Flehi[j] neighborhood in the old town of Sana'a was struck by yet another airstrike by the Coalition Airstrike, causing substantial damage.

On 2 October 2015, armed men reported to be al-Qaeda affiliates detonated a bomb at the Yaqoob dome, a historical Islamic site which contains the shrine of Prince Yaqoob Bin Yousif[k] of the Abbasid Caliphate. OHCHR also learnt that on 22 October 2015, the Salah Place Museum[l] in Taiz was struck by Coalition Airstrikes, causing partial damage to the building.

On 29 July 2015, the Faydh al-Hatimi Mosque in al-Ta'awan Neighborhood, Khawlan Street, Sana'a, which belongs to the Isma'ili Muslim Minority, was targeted by vehicle improvised explosive device (VIED).[m] Unconfirmed reports indicate that the perpetrators may be affiliated to the so-called Islamic State.

The Office verified reports that on 24 September 2015 the Bulaili Mosque in Al-Widah District, Sana'a was attacked by Al-Qaeda affiliates. According to information gathered by OHCHR, the mosque was attacked by simultaneous attack : an improvised explosive device placed at the center of the mosque was detonated, as a suicide bomber positioned at the entrance to the detonated the bomb strapped on his body. The double explosion killed 11 civilians and injured 28 others including five children. Unconfirmed reports indicate that the perpetrators may be affiliated with Al Qaeda.

On 3 September 2015, OHCHR observed that Al-Moayad Mosque was attacked by a series of consecutive bomb detonations, killing 32 civilians, including a child and two women, and injuring 84 others, including 3 children. The Al-Moayad Mosque was located in the Jeraf neighborhood, located north of Sana'a city. The so-called ISIS issued a statement shortly afterwards, claiming responsibility for the attack.

On 16 September 2015 St. Joseph's Church in Crater District, Aden Governorate, was reportedly set on fire by unknown armed men. Eyewitnesses told OHCHR that the

[g] UNESCO.
[h] OHCHR.
[i] UNESCO.
[j] OHCHR.
[k] OHCHR.
[l] UNESCO, OHCHR.
[m] Social media websites allege that Islamic State in Sana'a has claimed responsibility for the attack. The mosque incurred partial damage.

crucifixes in the church had been destroyed before the church was set on fire. On 9 December 2015 the Hafon Church, in Aden's Moa'ala District, was partially destroyed as result of a bomb that was detonated by four unknown armed men, according to information gathered by OHCHR. Unconfirmed reports indicate that the perpetrators may be affiliated with the so-called Islamic State.

Schools and educational facilities

At around 5 AM on 25 July, the Al-Khudairah School and the Vocational Institute, located in Lawder District in Abyan, incurred partial structural damage when the buildings were hit by artillery shelling. Eyewitnesses told OHCHR that the shells were launched from Majd Brigade, in Mount Akaad, which is located approximately 3 kilometers away from the school, and was reportedly under the control of the Popular Committees affiliated with the Houthis at the time of the attack.

On 8 August 2015, the al-Qadisiyah School was struck by airstrikes at Haiss District in Hodeidah Governorate. The school was directly hit with an airstrike which caused extensive structural damage. OHCHR could not identify any military targets within the vicinity of the school.

On 24 August 2015, the Asma Bint Abi Bakr Female School, located in Hodeida Governorate's al-Mansouria District, was reportedly hit with an airstrike by the Coalition Forces. Eyewitnesses, including officials from the Ministry of Education, told OHCHR that they were not aware of the existence of any military presence at the targeted school at the time of the attack.

On 2 September 2015, members of the Houthi-affiliated Popular Committees and forces loyal to former president Saleh reportedly stormed Taizz University and stationed themselves in its premises. Witnesses told OHCHR that armed men, including members of the Republic Guard and others dressed in civilian clothes, entered the premises of the university with at least 5 vehicles, set up mortars and anti-aircraft missiles and positioned snipers on the roofs of some of the colleges' buildings. Witnesses also stated that some of the armed men were carrying flags with Houthi slogans.

On 22 September 2015, the al-Wazeer Martyr School in Bani Hushaish District, Sana'a, was hit by four consecutive airstrikes, causing the deaths of three civilians including a woman and a child who were family members of a teacher. OHCHR found no evidence that the school being used for military purpose at the time of the attack.

F. Addendum to V/Principal Findings/Military Operations/ 8) Deprivation of liberty

Particular groups who appear to have been targeted include journalists, human rights defenders, and members of political parties, especially individuals affiliated with the Islah Party, the Socialist and the Nasserist Unionist People's Organization ; and religious leaders including Sunni Imams and a Jewish Rabbi ; as well as academics, students and civil society representatives affiliated with the Islah Party. Some of the most salient incidents documented by OHCHR are described below.

In August 2015, OHCHR documented the arrest of 12 people in Sana'a by the Popular Committees affiliated with the Houthis without criminal charges and seemingly only on the basis of their political affiliation. The same trend was observed in Hajjah Governorate during October and December 2015, where five people were also arrested for their political affiliation. The arrested persons did not appear to present any security threat, and did not appear to play any direct role in the hostilities. Hence, there is reasonable ground to believe

that these cases amount to arbitrary deprivation of liberty. For example, Muhammad Qahtan, 57, a renowned Islah representative was arrested on 4 April 2015 by the Popular Committees affiliated with the Houthis without any criminal charges. At the time of the drafting of this report, Qahtan's family had no information about his whereabouts or well-being. In addition, since 26 March 2015, OHCHR documented 17 cases of arbitrary deprivation of liberty of human rights defenders by the Popular Committees affiliated with the Houthis.

Mwatana Organization for Human Rights documented 53 cases of ''Arbitrary Detention'' since 21 September 2014. The Ministry of Human Rights under the authority of the Government led by President Hadi submitted a report to OHCHR stating that 8,485 people had been "unlawfully arrested" from September 2014 to March 2016. The Yemeni Coalition for Monitoring Human Rights Violations mentioned that from 1 December 2014 to 1 December 2015, 8881 people had been allegedly "abducted." The Wethaq Foundation for Civil Orientation submitted a number of reports to OHCHR, one of them mentioning that 109 persons had been deprived of their liberties in Taizz from 25 March to 31 October 2015. The organisation "Adala wa Insaf" submitted to OHCHR a list of 222 person who had been allegedly deprived of their liberty in Taizz from April 2015 to April 2016. OHCHR documented several cases of deprivation of liberty since Mars 2015. The National forum of Human Rights submitted to OHCHR a report mentioning 187 cases of alleged arbitrary arrest and detentions having taken place during the first quarter of 2016. The Taizz Humanitarian Centre for Rights and Development reported 221 cases of "kidnaping and enforced disappearance" from 25 March 2016 to 30 November 2016.

OHCHR documented the arrest of 29 journalists and human rights activists in Ibb on 13 October 2015 by the Popular Committees affiliated with the Houthis,[n] among them Ameen al-Shafaq, a well-known university professor who was arrested in October 2015 and continues to remain in detention at the time of the drafting of this report. Witnesses who were detained with al-Shafaq told OHCHR that he had been subjected to ill-treatment.

OHCHR also documented various allegations of violations perpetuated by the Popular Resistance Committees affiliated with President Hadi. In Aden, the Popular Resistance Committees reportedly arrested large numbers of young men who refused to conscript with their armed forces. According to many accounts gathered, there is reasonable ground to believe that in the majority of the cases collected by OHCHR the victims were arrested without criminal charges and did not present a security threat. This form of arbitrary deprivation of liberty may amount to a violation of both international human rights law and international humanitarian law. Some victims were not informed of the legal pretext for their arrest and were not allowed any form of appeal the legality of their detention. The victims were reportedly detained in both official and unofficial detention centers and in some cases the arresting authority did not disclose the location of some of those detained, which may amount to enforced disappearance.[o]

[n] This incident was also documented by Human Rights Watch, Amnesty International and Mwatana.Amnesty International, Where is my father?:detention and disappearance in Huthi-controlled Yemen, May 2016, p.26, [https://www.amnesty.org/en/documents/mde31/4006/2016/en/]Human Rights Watch, Yemen: 3 Months Since Houthis 'Disappear' Protesters, 16 January 2016, [https://www.hrw.org/news/2016/01/16/yemen-3-months-houthis-disappear-protesters] Mwatana Organisation for Human Rights, They Are Not Here, 12 May 2016, p.38.

[o] Amnesty international also mentioned that it "is aware of at least three men whose whereabouts remain unknown as of May 2016". Amnesty International, Where is my father? detention and disappearance in Huthi-controlled Yemen, May 2016, [https://www.amnesty.org/en/documents/mde31/4006/2016/en/].

During a detention visit,[p] the director of the detention center told OHCHR that some detainees were not under his authority but under the authority of the Popular Committees affiliated with the Houthis. These detainees appear to fall outside the protection of the law and may provide a reasonable ground to believe that their detention is unlawful. OHCHR learnt that in November 2015 in Hajjah a detainee was killed[q] inside the prison by a member of the Popular Committees affiliated with the Houthis. The alleged perpetuator was part of a team of 25 armed members of the Popular Committees stationed inside the prison. OHCHR took note that a local investigation committee was established but the investigation did not produce any result at the time of the drafting of this report.

OHCHR documented various allegations of ill-treatment of detainees by the Popular Committees affiliated with the Houthi. On 12 December 2015, the Office gathered information indicating that one detainee reportedly died while in detention in Ibb. The victim families reported that a medical report revealed that the detainee was ill-treated while under custody of the Popular Committees. During the interview with detainees, OHCHR was also able to corroborate allegations of ill-treatment in detention centres in Aden, Dhamar, and Hodeida. The allegations corroborated by OHCHR related to locations under the authority of the Popular Committees affiliated with the Houthis.

[p] In the pre-trial detention facility, in Sana'a, the OHCHR staff interviewed 10 detainees that have been in detention for four months, no charges were brought against them or were investigated with. The acting manager of Al Thawra detention facility informed OHCHR that these detainees were detained by members of the Popular Committees and he does not have the authority to release them or refer them to the investigative judge

[q] OHCHR corroborated information from three different independent sources: a co-detainee that witnessed the incident, Deputy Director of the detention centre and Hajja Attorney.

Annexe II

[*Anglais seulement*]

Infographs

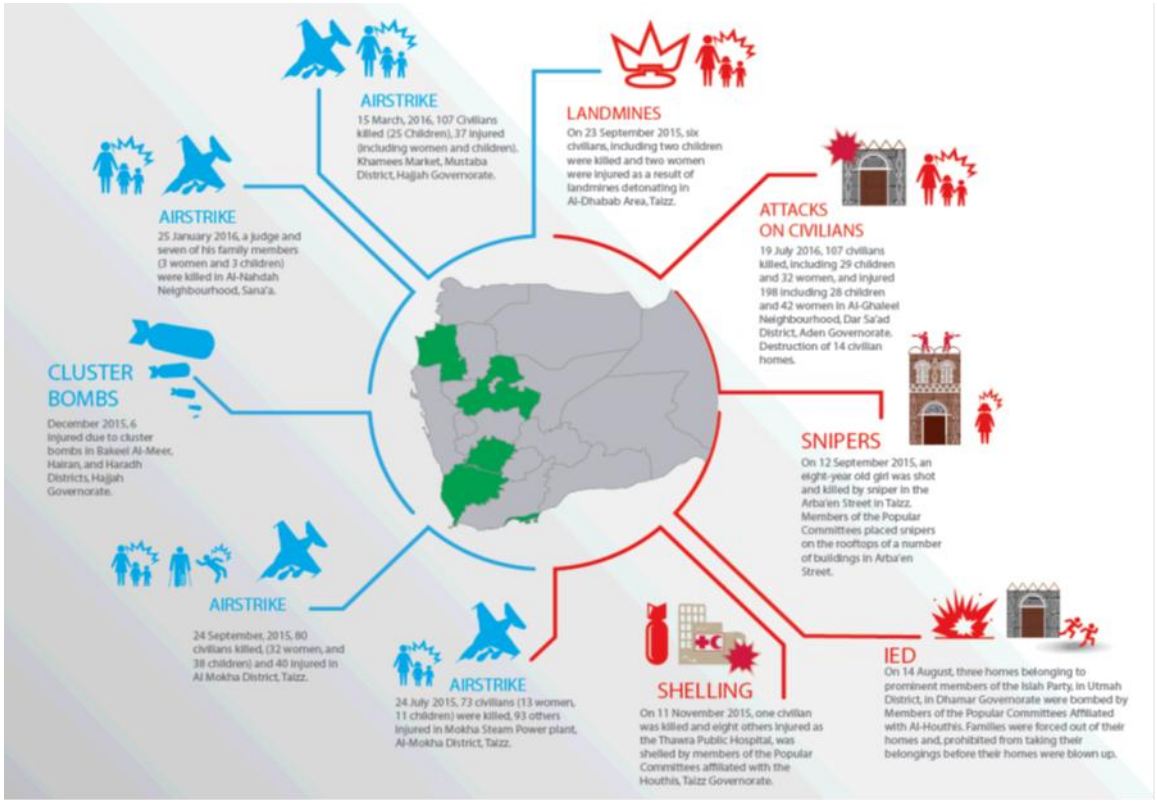

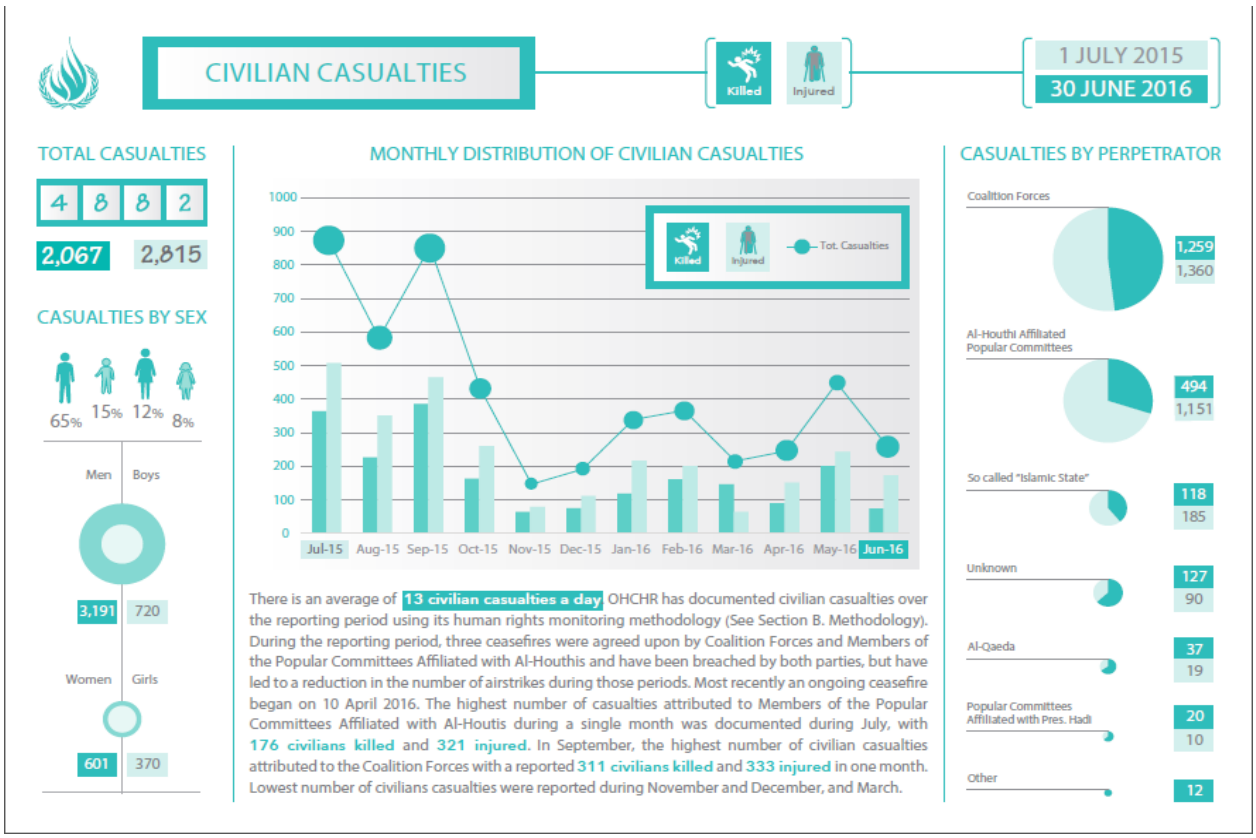
CIVILIAN CASUALTIES
Killed
Injured
1 JULY 2015
30 JUNE 2016
TOTAL CASUALTIES
4 8 8 2
2,067
2,815
CASUALTIES BY SEX
65%
15%
12%
8%
Men
Boys
3,191
720
Women
Girls
601
370
MONTHLY DISTRIBUTION OF CIVILIAN CASUALTIES
1000
900
800
700
600
500
400
300
200
100
0
Killed
Injured
Tot. Casualties
Jul-15
Aug-15
Sep-15
Oct-15
Nov-15
Dec-15
Jan-16
Feb-16
Mar-16
Apr-16
May-16
Jun-16
There is an average of 13 civilian casualties a day OHCHR has documented civilian casualties over the reporting period using its human rights monitoring methodology (See Section B. Methodology). During the reporting period, three ceasefires were agreed upon by Coalition Forces and Members of the Popular Committees Affiliated with Al-Houthis and have been breached by both parties, but have led to a reduction in the number of airstrikes during those periods. Most recently an ongoing ceasefire began on 10 April 2016. The highest number of casualties attributed to Members of the Popular Committees Affiliated with Al-Houtis during a single month was documented during July, with 176 civilians killed and 321 injured. In September, the highest number of civilian casualties attributed to the Coalition Forces with a reported 311 civilians killed and 333 injured in one month. Lowest number of civilians casualties were reported during November and December, and March.
CASUALTIES BY PERPETRATOR
Coalition Forces
1,259
1,360
Al-Houthi Affiliated Popular Committees
494
1,151
So called "Islamic State"
118
185
Unknown
127
90
Al-Qaeda
37
19
Popular Committees Affiliated with Pres. Hadi
20
10
Other
12

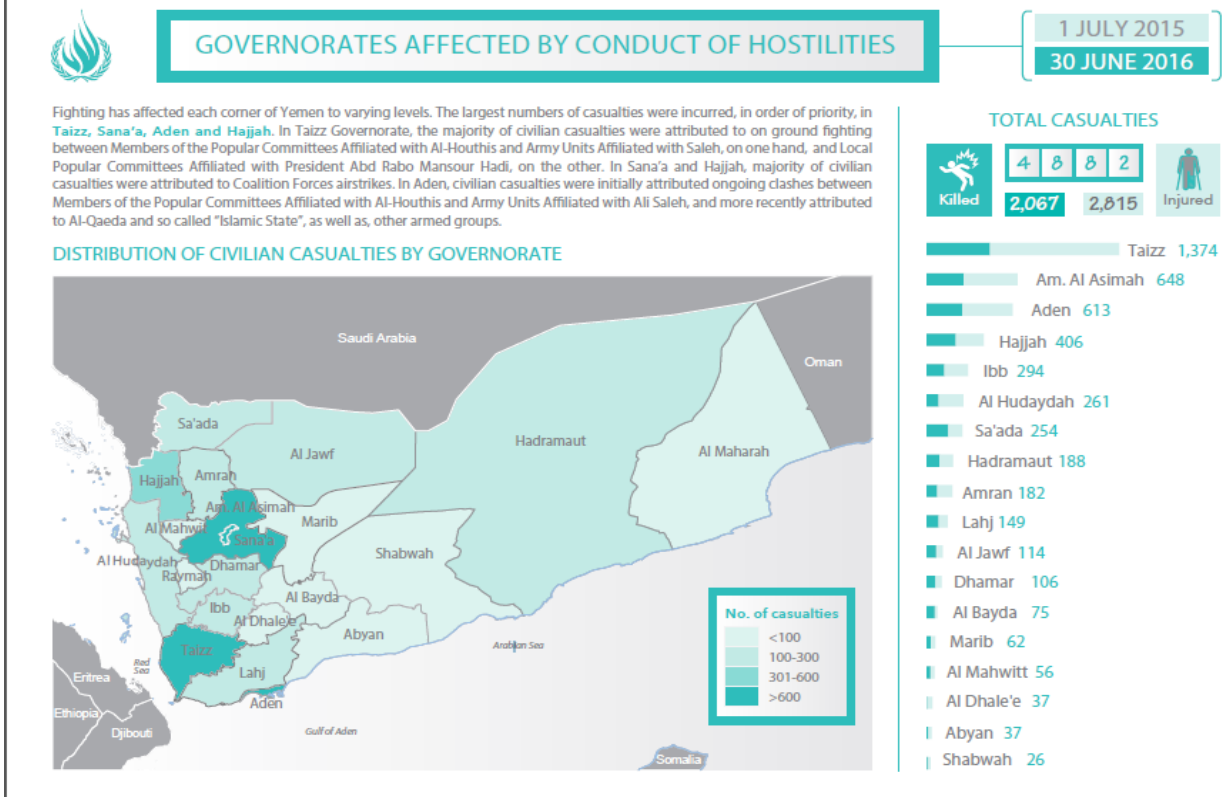
GOVERNORATES AFFECTED BY CONDUCT OF HOSTILITIES
1 JULY 2015
30 JUNE 2016
Fighting has affected each corner of Yemen to varying levels. The largest numbers of casualties were incurred, in order of priority, in Taizz, Sana'a, Aden and Hajjah. In Taizz Governorate, the majority of civilian casualties were attributed to on ground fighting between Members of the Popular Committees Affiliated with Al-Houthis and Army Units Affiliated with Saleh, on one hand, and Local Popular Committees Affiliated with President Abd Rabo Mansour Hadi, on the other. In Sana'a and Hajjah, majority of civilian casualties were attributed to Coalition Forces airstrikes. In Aden, civilian casualties were initially attributed ongoing clashes between Members of the Popular Committees Affiliated with Al-Houthis and Army Units Affiliated with Ali Saleh, and more recently attributed to Al-Qaeda and so called "Islamic State", as well as, other armed groups.
DISTRIBUTION OF CIVILIAN CASUALTIES BY GOVERNORATE
Saudi Arabia
Oman
Sa'ada
Al Jawf
Hadramaut
Al Maharah
Hajjah
Amran
Am. Al Asimah
Marib
Al Mahwit
Sana'a
Shabwah
Al Hudaydah
Dhamar
Rayman
Al Bayda
Ibb
Al Dhale'e
Abyan
Taizz
Lahj
Aden
Red Sea
Arabian Sea
Eritrea
Ethiopia
Djibouti
Gulf of Aden
Somalia
No. of casualties
<100
100-300
301-600
>600
TOTAL CASUALTIES
Killed
4 8 8 2
2,067
2,815
Injured
Taizz 1,374
Am. Al Asimah 648
Aden 613
Hajjah 406
Ibb 294
Al Hudaydah 261
Sa'ada 254
Hadramaut 188
Amran 182
Lahj 149
Al Jawf 114
Dhamar 106
Al Bayda 75
Marib 62
Al Mahwitt 56
Al Dhale'e 37
Abyan 37
Shabwah 26

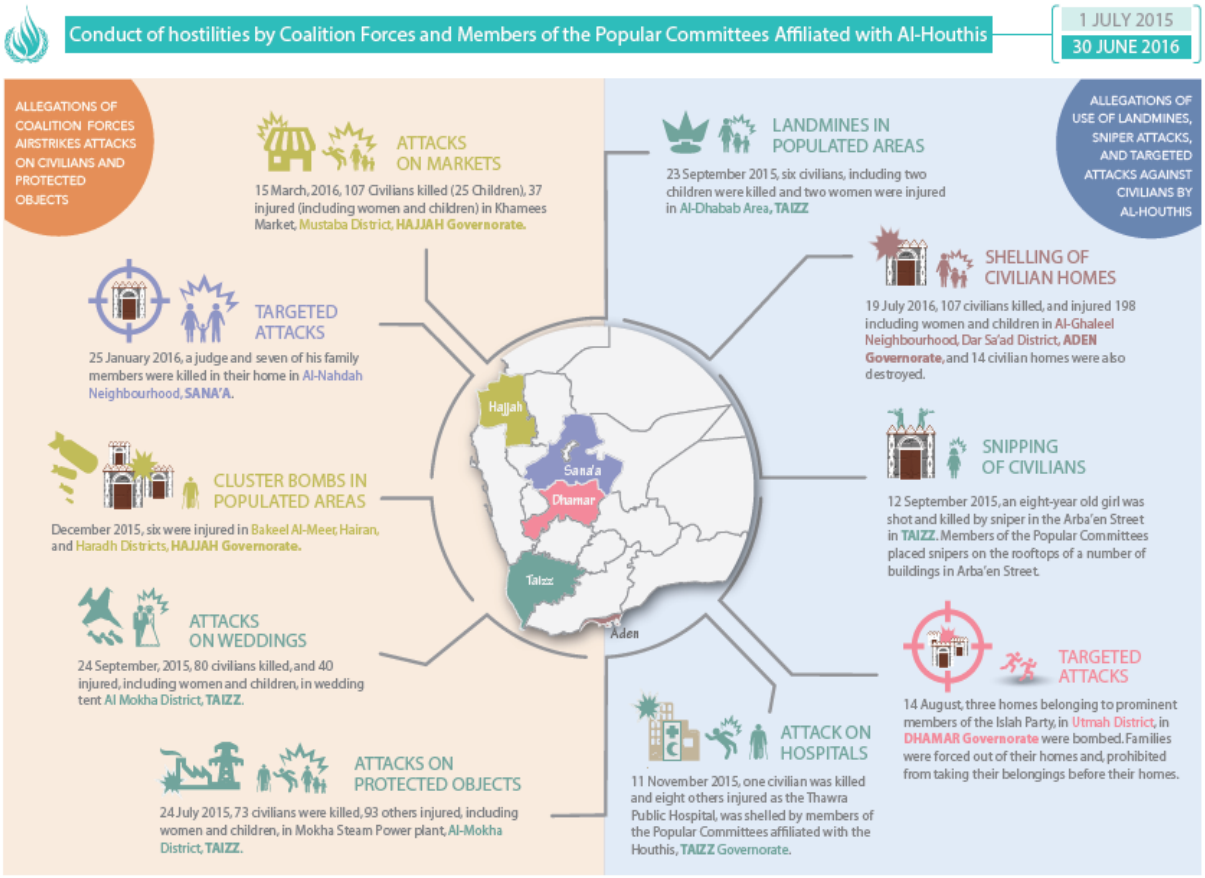
Conduct of hostilities by Coalition Forces and Members of the Popular Committees Affiliated with Al-Houthis
1 JULY 2015
30 JUNE 2016
ALLEGATIONS OF COALITION FORCES AIRSTRIKES ATTACKS ON CIVILIANS AND PROTECTED OBJECTS
ATTACKS ON MARKETS
15 March, 2016, 107 Civilians killed (25 Children), 37 injured (including women and children) in Khamees Market, Mustaba District, HAJJAH Governorate.
TARGETED ATTACKS
25 January 2016, a judge and seven of his family members were killed in their home in Al-Nahdah Neighbourhood, SANA'A.
CLUSTER BOMBS IN POPULATED AREAS
December 2015, six were injured in Bakeel Al-Meer, Hairan, and Haradh Districts, HAJJAH Governorate.
ATTACKS ON WEDDINGS
24 September, 2015, 80 civilians killed, and 40 injured, including women and children, in wedding tent Al Mokha District, TAIZZ.
ATTACKS ON PROTECTED OBJECTS
24 July 2015, 73 civilians were killed, 93 others injured, including women and children, in Mokha Steam Power plant, Al-Mokha District, TAIZZ.
Hajjah
Sana'a
Dhamar
Taizz
Aden
ALLEGATIONS OF USE OF LANDMINES, SNIPER ATTACKS, AND TARGETED ATTACKS AGAINST CIVILIANS BY AL-HOUTHIS
LANDMINES IN POPULATED AREAS
23 September 2015, six civilians, including two children were killed and two women were injured in Al-Dhabab Area, TAIZZ
SHELLING OF CIVILIAN HOMES
19 July 2016, 107 civilians killed, and injured 198 including women and children in Al-Ghaleel Neighbourhood, Dar Sa'ad District, ADEN Governorate, and 14 civilian homes were also destroyed.
SNIPPING OF CIVILIANS
12 September 2015, an eight-year old girl was shot and killed by sniper in the Arba'en Street in TAIZZ. Members of the Popular Committees placed snipers on the rooftops of a number of buildings in Arba'en Street.
TARGETED ATTACKS
14 August, three homes belonging to prominent members of the Islah Party, in Utmah District, in DHAMAR Governorate were bombed. Families were forced out of their homes and, prohibited from taking their belongings before their homes.
ATTACK ON HOSPITALS
11 November 2015, one civilian was killed and eight others injured as the Thawra Public Hospital, was shelled by members of the Popular Committees affiliated with the Houthis, TAIZZ Governorate.

Annexe III

[*Anglais seulement*]

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization list of cultural sites in Yemen that have been damaged

	Site name	Type	Location	Governorate	Date of damage
1	Hamra'a Alab Mosque	Mosque	Dar Al-Haid /Sanhan	Sana'a	10/04/2015
2	Old Sa'adah	Historic city		Sa'adah	10/04/2015
3	The Historic village of Faj Attan	Historic city		Sana'a	21/04/2015
4	Ancient City of Baraqish (Yathal)	Archaeological site	Magzar	Marib	24/04/2015
5	Suroah City (Awa'al Sruoah)	Archaeological site	Suroah	Marib	24/04/2015
6	Dar Al-Husen	Monument	Dmt	Al-Dhaleh	24/04/2015
7	Mosque and Jami Al-Imam Al-Hadi	Mosque	Old City of Sa'adah	Sa'adah	09/05/2015
8	Al Qahira Castle	Castle	Taiz City	Taiz	11/05/2015
9	Heritage Folk Museum	Museum	Old Sana'a	Sana'a	11/05/2015
10	The National Museum	Museum	Old Sana'a	Sana'a	11/05/2015
11	Naqam fort	Fort	Sana'a	Sana'a	11/05/2015
12	Zabid Historic City	Historic city		Al-Hodidah	12/05/2015
13	Asa'ad Al-Kamil Jarf	Archaeological site	Al-Qafr	Ibb	13/05/2015
14	Al-Qaflah	Castle	Saqeen	Sa'adah	13/05/2015
15	Dhamar museum	Museum	Dhamar	Dhamar	24/05/2015
16	Jabal al-Sharif fort	Fort	Bajel	Al-Hodidah	24/05/2015
17	Al-Nu'man fortification	Fort		Hajjah	29/05/2015
18	Al-Mansoura fortification	Fort		Hajjah	29/05/2015
19	Al-Muq'ah temple	Archaeological site	Marib	Marib	31/05/2015
20	The great dam of Marib (the northern and western drainage)	Archaeological site	Marib	Marib	31/05/2015
21	Al-Hajr palace	Monument	Sana'a	Sana'a	05/06/2015
22	Al-Qurdi complex	Historic city		Sana'a	10/06/2015
23	Al-Qasimi neighborhood (17 houses)	Historic city		Sana'a	12/06/2015
24	Arms palace (Ghamdan)	Monument	Old Sana'a	Sana'a	12/06/2015
25	The Historic City of Sana'a	Historic city		Sana'a city	12/06/2015
26	The ancient city of Marib	Archaeological site	Marib	Marib	13/06/2015
27	Domed mosque of Al-Mahdi	Mosque	Old Sana'a	Sana'a	18/06/2015
28	Al-Ashrafiya mosque	Mosque	Taiz	Taiz	19/06/2015
29	al-Mozaffar Mosque	Mosque		Taiz	21/06/2015
30	Al-Mokhaiar fortress	Fort	Al-Taweela	Al-Mahweet	21/06/2015
31	Jackob's mausoleum	Mausoleum	al-Mukalla	Hadramout	22/06/2015

32	Ateq museum	Museum	Shabwa	Shabwa	22/06/2015
33	Historical Sira Fortress	Fort	Sira	Aden	22/06/2015
34	Aden Museum- Abdali Palace	Museum	Kariter	Aden	22/06/2015
35	Al-Sharaf fortification	Fort		Hajjah	26/06/2015
36	Al-Qashla	Fort	Medi	Hajjah	26/06/2015
37	Old governmental complex	Monument	Medi	Hajjah	26/06/2015
38	Al-Idrisi castle ruins	Archaeological site	Medi	Hajjah	26/06/2015
39	Al-Joba ruins and Al-Khor ruins	Archaeological site	Medi	Hajjah	26/06/2015
40	Al-'Alali ruins	Archaeological site	Ta'sher valley-Bakil/Al-Mir	Hajjah	26/06/2015
41	Qifel Hardh fortification	Fort	Hardh	Hajjah	26/06/2015
42	Jahfan Mounta ruins	Archaeological site	Hardh	Hajjah	26/06/2015
43	Hadramout shrines	Mausoleum		Hadramout	28/06/2015
44	al-Habib Hamad bin Saleh Dome	Mausoleum	al-Shahr -al-Mukalla	Hadramout	28/06/2015
45	Military museum	Museum		Aden	17/07/2015
46	Al-Husini mosque	Mosque		Sana'a	20/07/2015
47	Omar Bin Ali al-Saqqaf mausoleum	Mausoleum		Lahej	08/08/2015
48	Baraqish (Nakrah temple)	Archaeological site	Marib	archaeological site	12/09/2015
49	St. Joseph church (al-Badri)	Church		Aden	16/09/2015
50	Al-Flehi neighborhood (95 houses)	Historic city	Old Sana'a	Sana'a	19/09/2015
51	al-Habib Ahmed bin Muhsen al-Haddar Mausoleum	Mausoleum	al-Mukalla	Hadramout	23/09/2015
52	AlSheikh AlFakih Mazahem bin Ahmed Bajaber domed mausoleum	Mausoleum	al-Mukalla	Hadramout	29/09/2015
53	Sallah palace- Museum in Taiz	Monument		Taiz	23/10/2015
54	Walled city of Shibam	Historic City	Shibam	Hadramout	20/11/2015
55	Socotra archipelago	Natural heritage		Socotra	11/1-10/2015
56	Al-Salam bridge	Monument	Shabwa	Shabwa	7/10-14/2015
57	Tourist gate	Monument		Aden	7/10-14/2015
58	Husn al-Ghurab/Qana'	Archaeological site	Shabwa	Shabwa	28/12/2015
59	Baraqish (Sirwah temple)	Archaeological site	Marib	Marib	14/01/2016
60	Al-Qurdi museum/National Museum	Museum	Taiz	Taiz	02/02/2016
61	Kawkaban	Historic city	Shibam	Hadramout	14/02/2016
62	Dome of Ibn Ismail	Mausoleum	Shaher	Hadramout	14/02/2016
63	Al-Shuna building	Monument	Amran	Amran	14/02/2016
64	Siaf al-Islam Mohammed al-Bader house	Monument	Amran	Amran	14/02/2016